



Conseil départemental de la Somme

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2016



www.somme.fr



somme
LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL



2016 marque la première année de mise en œuvre du programme d'actions décidé pour la mandature, programme élaboré à partir de l'analyse faite en 2015 de l'efficience de chaque politique, mais aussi de nos capacités financières, dans un cadre institutionnel en pleine évolution.

A partir de la session consacrée au débat d'orientation budgétaire de 2016, de très nombreuses décisions ont été prises par les Conseillers départementaux pour mettre en œuvre nos compétences obligatoires au service des habitants tout en maintenant un effort d'investissement conséquent.

Ces nombreuses décisions ont exigé de tous une grande capacité d'adaptation et des efforts permanents d'explications à l'intention du public comme de nos partenaires. Une nouvelle fois, je tiens à saluer le professionnalisme de tous les agents de notre collectivité.

J'ai eu l'occasion de rencontrer nombre d'entre eux, sur leur lieu de travail comme dans le cadre de réunions décentralisées. Ce dialogue fut riche d'enseignements pour tous. Leur dévouement est indéniable, la qualité de leur travail est reconnue, leur volonté de s'adapter sans cesse est un atout.

Ce rapport d'activité permet donc de mesurer, avec clarté et précision, l'ampleur et la diversité des actions décidées par les Conseillers départementaux, des actions mises en œuvre par les agents de la collectivité avec efficacité.

Laurent SOMON

Président du
Conseil départemental de la Somme

Sommaire

La collectivité 7-12

L'Assemblée départementale	9
Le Président du Conseil départemental	9
Le Bureau	10
La Commission permanente	10
Les Commissions spécialisées	11
Le Cabinet	11

Les cantons et les élus 12

Les solidarités sociales 13-31

L'enfance et la famille	15
La cohésion sociale et le logement	19
L'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées	24
<i>La proximité</i>	31

Les solidarités territoriales 33-57

L'aménagement et l'équipement	35
Le développement de la personne	42
Le développement des territoires	51

Annexes 59-69

Les missions support	61
Le budget 2016	68
L'organigramme et les données sociales	69



La collectivité

La collectivité

L'Assemblée départementale

Les élections départementales de mars 2015 ont amené un changement de majorité et un renouvellement des élus. La nouvelle assemblée est composée de 46 élus qui représentent les 23 nouveaux cantons (une femme et un homme par canton). La nouvelle assemblée est donc paritaire (23 femmes et 23 hommes).

Chaque conseiller départemental est élu pour une durée de 6 ans. Tout au long de l'année, le Conseil départemental définit les politiques départementales et prend de nombreuses décisions. Les plus importantes font l'objet d'un débat public, au moins 4 fois par an.

La loi « NOTRe » du 7 Août 2015 a profondément modifié la place et les compétences du Conseil départemental.



© Vues d'Ici - Ph. Guillaume



© C.Bazin Co80

Le Président du Conseil départemental

Il est le personnage central du Département et de l'exécutif. En cette qualité, il est le garant du bon fonctionnement de l'Assemblée départementale qu'il anime, il décide du contenu et de l'ordre du jour de chaque session, il prépare et exécute les décisions de l'Assemblée délibérante. Il est ainsi l'ordonnateur des dépenses du Département et prescrit l'exécution des recettes départementales.

Pour mettre en œuvre les décisions prises par l'Assemblée départementale, il s'appuie sur l'administration départementale sur laquelle il a autorité (près de 2 900 agents qui exercent au quotidien 140 métiers). Il est épaulé pour cela par le directeur général des services.

Laurent Somon a été élu Président du Conseil départemental de la Somme le 2 avril 2015.

Le Bureau

Il est composé de 13 vice-présidents qui ont pour rôle d'assister le Président dans l'accomplissement de ses tâches :

1^{er} Vice-Président <i>(Finances et fonctionnement du département)</i>	Hubert DE JENLIS
2^{ème} Vice-Présidente <i>(Infrastructures départementales)</i>	Brigitte LHOMME
3^{ème} Vice-Président <i>(Développement économique et création d'emplois)</i>	Emmanuel MAQUET
4^{ème} Vice-Présidente <i>(Collèges et réussite scolaire)</i>	Françoise MAILLE- BARBARE
5^{ème} Vice-Président <i>(Développement territorial et protection de l'environnement)</i>	Stéphane HAUSSOULIER
6^{ème} Vice-Présidente <i>(Insertion et retour à l'emploi)</i>	Isabelle DE WAZIERS
7^{ème} Vice-Président <i>(Amélioration de l'habitat et relations internationales)</i>	Stéphane DECAYEUX
8^{ème} Vice-Présidente <i>(Personnel départemental)</i>	Christelle HIVER
9^{ème} Vice-Président <i>(Autonomie des personnes âgées ou handicapées)</i>	Marc DEWAELE
10^{ème} Vice-Présidente <i>(Protection de l'enfance)</i>	Virginie CARON-DECROIX
11^{ème} Vice-Président <i>(Développement des territoires/projet canal Seine Nord Europe et NTIC)</i>	Philippe VARLET
12^{ème} Vice-Présidente <i>(Actions sportives et culturelles)</i>	Sabrina HOLLEVILLE- MILHAT
13^{ème} Vice-Président <i>(Actions touristiques)</i>	Franck BEAUVARLET

La Commission permanente

La commission permanente, composée du Président, des vice-présidents et, dans la Somme, des autres membres du Conseil départemental, prend de nombreuses décisions dans l'intervalle des sessions publiques de l'assemblée délibérante. Cette commission permanente, qui tient ses pouvoirs de l'assemblée délibérante, gère les affaires que lui a déléguées le Conseil départemental. Ses séances, généralement mensuelles, ne sont pas publiques.



Les Commissions spécialisées

Dans la Somme, **6 commissions** préparent le travail de l'Assemblée. Elles étudient les dossiers et donnent un avis sur les rapports proposés par le Président du Conseil départemental.

1^{ère} : Finances, planification et Administration générale

Président : Hubert DE JENLIS
Vice-présidente : Christelle HIVER
Secrétaire : Françoise RAGUENEAU
Rapporteuse générale : Christelle HIVER
Membres : Pierre BOULANGER, Sévenine MORDACQ, Francis LEC, Jean-Jacques STOTER, Blandine DENIS

2^{ème} : Solidarités

Président : Marc DEWAELE
Vice-présidente : Jocelyne MARTIN
Secrétaire : Isabelle DE WAZIERS
Membres : Virginie CARON-DECROIX, Delphine DAMIS-FRICOURT, Zohra DARRAS, Nathalie MARCHAND, Patricia WYBO

3^{ème} : Aménagement du territoire, habitat, environnement et ruralité

Président : Stéphane HAUSSOULIER
Vice-président : Stéphane DECAEUX
Secrétaire : Philippe VARLET
Membres : Olivier JARDE, Catherine BENEDINI, Nathalie TEMERMANN, Marion LEPRESLE

4^{ème} : Infrastructures, communications, transports et sécurité

Présidente : Brigitte LHOMME
Vice-président : Claude HERTAULT
Secrétaire : Didier POTEL
Membres : Maryline DUCROCQ, Bernard DAVERGNE, Jean-Claude RENAUX, Claude CHAIDRON

5^{ème} : Education, culture et sport

Présidente : Françoise MAILLE-BARBARE
Vice-présidente : Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT
Secrétaire : Pascal BOHIN
Membres : France FONGUEUSE, Philippe CASIER, Jean-Louis PIOT, Pascal DELNEF, Alex GAFFEZ

6^{ème} : Développement économique et emploi

Président : Emmanuel MAQUET
Vice-président : Franck BEAUVARLET
Secrétaire : Margaux DELETRE
Membres : Carole BIZET, Catherine QUIGNON, René LOGNON, Dolorès ESTEBAN

Le Cabinet

Placé sous l'autorité directe du Président du Conseil départemental, le Cabinet est constitué d'une équipe de 5 personnes dont un directeur de Cabinet, Monsieur Jean-François ALAPETITE.

Le Cabinet traite les affaires en lien avec les élus et l'ensemble des partenaires et interlocuteurs du Conseil départemental.

Il travaille en collaboration avec la Direction générale pour la mise en œuvre des décisions de l'exécutif départemental.

Les cantons et les élus

La Somme : 23 cantons et 56 élus





Les solidarités sociales

L'enfance et la famille

Le Conseil départemental a été consacré, par la loi du 5 mars 2007, « chef de file de la protection de l'enfance », rôle confirmé par la loi du 14 mars 2016 réformant la protection de l'enfant.

A ce titre, il a pour responsabilité d'accompagner les parents dans l'éducation de leurs enfants à travers notamment des missions de Protection Maternelle et Infantile et de soutien à la parentalité.

Il a également pour responsabilité de prévenir l'apparition du risque et du danger concernant les enfants, en organisant le dispositif de recueil et d'évaluation des informations préoccupantes.

Enfin le Conseil départemental assure une mission de protection des enfants lorsque la santé, la sécurité et l'épanouissement ne sont pas garantis, à travers des mesures d'accompagnement à domicile ou en dehors du domicile parental.

Le budget total consacré à ces missions en 2016 s'est élevé à 71,1 M€

La prévention

✓ Dispositif Accueil Petite Enfance :

► Les assistants maternels et familiaux :

	2015	2016
Nombre de premiers agréments délivrés maternels et familiaux	343	300
Nombre d'agréments maternels en cours de validité au 31/12	4 765	4 613
Nombre d'agréments familiaux en cours de de validité au 31/12	706	708
Capacité d'accueil (places théoriques) maternels et familiaux	17 355	17 122

► Formation dans le cadre des 120 heures obligatoires :

- 255 assistants maternels formés aux premières 60 heures dès l'agrément obtenu.
- 181 assistants maternels formés aux deuxièmes 60 heures après déclaration de l'accueil du premier enfant.
- 253 assistants maternels formés aux gestes de 1^{er} secours (PSC1).

► Accueil collectif (crèches) :

Au 31 décembre 2016 : 77 structures pour 1955 places.

► Sur l'année 2016 :

- Création de 84 places.
- Création de 6 nouveaux établissements d'accueil du jeune enfant.
- 3 établissements existants ont étendu leur capacité d'accueil.



© BananaStock

✓ **Actions prénatales et postnatales en faveur des (futures) mères au cours de l'année 2016 :**

1 735 séances de consultations médicales ont été assurées par les médecins et les sages-femmes.

3 850 femmes dont 1 174 mineurs ont bénéficié d'un suivi médical et de conseils dans le cadre de la contraception pour 8 701 consultations réalisées.

1 405 entretiens ont été assurés par les conseillères conjugales et familiales.

636 Animations collectives en éducation à la vie affective et sexuelle ont été menées par les CCF, les sages-femmes et les médecins.

Les consultations prénatales se sont poursuivies sur 47 lieux du département ainsi que les suivis à domicile des femmes enceintes, les entretiens du 4^{ème} mois, les séances collectives de préparation à la naissance et les réunions d'information pour les futures mamans.

6 698 enfants de 3-4 ans ont bénéficié des bilans de santé en école maternelle effectués par les puéricultrices-infirmières et les médecins, au cours de l'année scolaire 2015-2016.

✓ **Les maisons des adolescents (MDA) :**

Le Département gère deux « Maisons des adolescents » (Amiens et Abbeville) ; véritable dispositif départemental de prévention, elles ont pour objectif d'accueillir les adolescents (éventuellement accompagnés de leurs parents) en leur permettant de rencontrer des professionnels de différents domaines (conseillers, infirmières, psychologues, ...).

En 2016, c'est un total de plus de 850 adolescents différents qui ont pu être accueillis et accompagnés au sein des deux maisons des adolescents de la Somme.



© Y.Medmoun Cd80

✓ **Les Techniciens d'Intervention Sociale et Familiale :**

Ces mesures sont exercées sur l'ensemble du département par deux associations grâce aux financements apportés par le Département: Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) et Association Générale d'Aide aux Familles (AGAF) pour un volume de 22.000 heures.

792 mineurs ont bénéficié dans l'année 2016 de l'intervention d'une TISF (1013 en 2015) soit 383 familles (454 en 2015).

✓ **Le Parrainage :**

23 mineurs ont bénéficié d'un parrainage.

✓ **Les assistantes sociales auprès des commissariats de Police Nationale et des brigades de Gendarmerie Nationale :**

5 assistantes sociales employées par le Conseil départemental de la Somme sont affectées en commissariat ou en gendarmerie. Ce dispositif est cofinancé par l'État sur le Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD).

Ces professionnelles interviennent sur l'ensemble du département au détour des situations rencontrées par les forces de l'ordre et qui concernent des publics confrontés à des situations de violences et/ou de conflits intrafamiliaux, des problématiques liées aux mineurs et des problématiques de vulnérabilité.

En 2016, elles ont traité 1 777 nouveaux dossiers concernant 4 690 usagers bénéficiaires. Elles ont réalisé 1 590 entretiens. 64 % des personnes prises en charge n'étaient pas connues des services sociaux de secteur. 64 % des usagers bénéficiaires sont des femmes.

✓ **L'enfance en danger :**

Les informations préoccupantes en 2016 concernent 2 714 mineurs (1 854 familles).

Les travailleurs médico-sociaux du Conseil départemental ont procédé systématiquement à l'évaluation de la situation familiale (en 2015, ces chiffres étaient de : 2 718 mineurs et 1 761 familles).

✓ **Les signalements 2015 :**

Nombre de signalements aux Autorités Judiciaires : 608 mineurs (691 en 2015) dont 63 dans le cadre d'une procédure de saisine d'urgence (95 en 2015).

✓ Les aides financières :

En 2016, 1 382 aides financières d'urgence ont été accordées pour un total de 188 890 € (2430 enfants concernés) et 4664 bons alimentaires ont été distribués pour un total de 409 263 € (6468 enfants concernés).

✓ Les actions éducatives à domicile :

L'action éducative à domicile est exercée par les professionnels du Conseil départemental. Au 31 décembre 2016, 317 mineurs étaient accompagnés.



© C. Bazin Cd80

La protection

✓ Le milieu ouvert judiciaire :

L'AEMO (action éducative en milieu ouvert) judiciaire est exercée par l'association Yves Lefebvre et l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF).

En 2016, 510 nouvelles admissions ont été enregistrées et un total de 1 369 bénéficiaires au 31/12/2016. 51 mineurs ont bénéficié dans l'année d'une AEMO renforcée.

✓ L'accueil des mineurs et majeurs :

Au 31 décembre 2016, 1326 mineurs et 102 majeurs étaient pris en charge par l'aide sociale à l'enfance.

564 mineurs ont bénéficié d'une première admission à l'ASE en 2016 (492 en 2015).

✓ Les mineurs isolés étrangers (MIE) :

70 Mineurs Isolés Étrangers (MIE) ont été admis à l'ASE en 2016 (33 en 2015).

Moyenne d'âge : 15,5 contre 14,1 en 2015.

Origine : 8 principaux pays : Congo, Guinée, Afghanistan, Bangladesh, Pakistan, Érythrée, Soudan, Albanie.

Au total, 110 MIE étaient suivis par le Département au 31/12/2016 (69 au 31/12/2015).

✓ Les contrats jeunes majeurs :

80 jeunes ayant atteint 18 ans en 2016 ont bénéficié d'une prise en charge à l'aide sociale à l'enfance.

Au 31 décembre 2016, 152 jeunes majeurs au total, âgés de 18 à 21 ans, bénéficient d'une prise en charge à l'aide sociale à l'enfance, dans le cadre des contrats « jeunes majeurs ».

✓ Le dispositif d'hébergement :

Au 31/12/2016, 394 assistants familiaux sont employés par le Département (374 femmes et 20 hommes). 386 sont domiciliés dans le département et 8 hors département.

Soit un total de 394 assistants familiaux (410 en 2015) pour 876 enfants accueillis (859 en 2015).

En 2016 : 18 assistants familiaux ont été recrutés (29 en 2015).

34 assistants familiaux ont cessé leur activité (16 en 2015).

En complément de l'accueil familial, le département dispose de 491 places pour l'accueil des mineurs et majeurs répartis au sein de différents établissements dont 1 foyer départemental de l'enfance (le CDEF - 92 places), 7 maisons d'enfants à caractère social (289 places au total) et plusieurs autres lieux de vie et d'accueil.

L'année 2016 aura été marquée par la contractualisation du Contrat d'Objectifs et de Moyens sur 5 ans avec le Centre Départemental de l'Enfance et la Famille (CDEF).

Le département dispose également de 491 places pour l'accueil des mineurs et majeurs en structures d'hébergement (maisons d'enfants à caractère social).

L'année 2015 aura été marquée par l'ouverture de 20 places pour l'accueil des mères isolées enceintes avec enfant de moins de trois ans gérées par l'association Agena et la contractualisation d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens pour 5 ans avec l'Association Yves Le Febvre.

✓ **La formation obligatoire 2016 :**

Il s'agit de la formation initiale et obligatoire des assistants familiaux. 300 heures sont dispensées dont 60 heures dans le cadre d'un stage préparatoire à l'accueil du premier enfant.

17 assistants familiaux ont suivi le stage préparatoire à l'accueil d'enfants (28 en 2015).

40 assistants familiaux ont suivi les 240 heures de formation dispensés par Interfor (44 en 2015).

15 assistants familiaux ont obtenu le diplôme d'État suite à la formation initiale (9 en 2015).

✓ **La formation continue :**

L'objectif est d'accompagner le processus de professionnalisation du métier et de favoriser le développement des compétences.

64 assistants familiaux ont bénéficié d'une formation continue portant sur 7 thématiques (57 en 2015 sur 5 thématiques).

41 assistants familiaux ont participé à la sensibilisation relative à la prévention de l'alcoolisme au travail (48 en 2015).

✓ **Adoption et liens de filiation :**

Nombre d'agrément en cours de validité au 31/12/2016 : 99.

▶ Enfants pupilles de l'État :

- ▶ Nombre de naissance sous le secret : 7.
- ▶ Nombre total de Pupilles au 31/12/2016 : 13.
- ▶ Nombre d'enfants placés en vue de leur adoption : 7.

▶ Adoption internationale :

- ▶ Nombre d'enfants adoptés dans le cadre de l'adoption internationale : 2.
- ▶ 16 enfants bénéficient d'un suivi et d'un accompagnement post-adoption sur plusieurs années conformément aux exigences des pays d'origine, et 13 sont accompagnés de façon non obligatoire et pour lesquels l'équipe reste mise à disposition.

Suivi post-adoption : situations familiales à risque d'échec de l'adoption : 6 familles sont actuellement suivies dans le cadre d'un travail familial concernant 12 mineurs dont 5 fratries.

Situations d'enfants vulnérables dans leurs liens de filiation, confiés à l'ASE et pris en charge par l'unité liens de filiation : 49 enfants suivis dans l'année 2016.

Demandes d'accès aux dossiers des usagers de l'Aide Sociale à l'Enfance : 85 dossiers traités et finalisés en 2016.

La cohésion sociale et le logement

Le Département pilote et finance le Revenu de Solidarité Active, allocation individuelle relevant de la solidarité nationale, transférée par l'État, mais aussi l'ensemble des aides complémentaires à la réalisation des parcours d'insertion ainsi que des actions collectives visant le retour à l'autonomie des publics. Il pilote également les aides individuelles et actions permettant l'accès et le maintien dans le logement.

En 2016, le montant des dépenses consacrées à ces actions s'est élevé à 124,7 millions d'euros sur le budget principal et 2,9 millions d'euros sur le budget annexe du Fonds de Solidarité pour le Logement.

Gestion des allocations et des aides

Le Département conforte plusieurs dispositifs et mesures pour garantir la subsistance des personnes en situation de grande fragilité à travers le financement du Revenu de Solidarité Active, conformément à loi du 1er décembre 2008 généralisant le RSA, mais aussi de diverses aides financières, en fonction de chaque situation personnelle (situation familiale, situation au regard de l'emploi, ...). Le Département assure également une mission d'accompagnement budgétaire : prévention du surendettement, aide éducative, mesures d'accompagnement individualisées en faveur des personnes ayant des difficultés à gérer leur budget, ...



✓ Le Revenu de Solidarité Active (RSA) :

Au 31/12/2016, le nombre de bénéficiaires du RSA, dont l'allocation est financée par le Conseil départemental, s'élève à 18 208 foyers.

	Décembre 2013	Décembre 2014	Décembre 2015	Décembre 2016
Nombre RSA socle	14 891	15 560	16 054	18 208
Nombre RSA socle + activité	2 482	2 488	3 037	
Nombre total (financé par le Département)	17 373	18 048	19 091	18 208

Le RSA activité n'existe plus depuis début 2016 et a été remplacé par la prime d'activité mise en place et gérée par l'État, sans impact sur le budget du Département.

✓ Le fonds de restauration scolaire du premier degré :

Lors du budget primitif de 2016, la suppression de ce dispositif facultatif a été voté. Sur l'année scolaire 2015-2016 en moyenne, et pour les trois trimestres de scolarité, 6 700 enfants ont bénéficié de ce dispositif (4 434 sur Amiens et 2 273 hors Amiens).

✓ Les mesures d'accompagnement social personnalisé (MASP) :

Le Département a externalisé la mise en œuvre des MASP avec gestion, dans le cadre d'un marché (UDAF/ATS) : 211 mesures ont été mises en œuvre en 2016.

✓ Actions collectives de territoire :

A partir de la connaissance des réalités sociales locales et en concertation avec les usagers et les partenaires, les conseillères en économie sociale et familiale et les assistantes sociales mettent en œuvre des actions de prévention adaptées. Certaines de ces actions sont réalisées par les professionnels du travail social du Département, pour proposer des pistes d'actions aux familles, d'autres peuvent être menées avec l'appui d'intervenants extérieurs. En 2016, 19 actions ont été initiées par les équipes sociales du Département.

En 2015, 45 actions ont été initiées par les équipes sociales du département.

Insertion sociale

Le Département assure une mission d'insertion sociale des populations fragiles visant à maintenir ou restaurer leur autonomie. En ce qui concerne plus particulièrement les parcours d'insertion des bénéficiaires du RSA, il garantit l'accès au droit au RSA et coordonne et soutient différentes actions d'accompagnement mises en place sur les territoires d'action sociale, dans l'objectif de dynamiser les parcours.

✓ La demande de RSA : accueil, instruction et orientation des bénéficiaires :

Concernant les deux phases du schéma d'entrée dans le dispositif RSA, l'instruction administrative et le diagnostic socio-professionnel, les opérateurs conventionnés par le Département, ont réalisé en 2016, 1 786 instructions et 2 900 diagnostics.

✓ La mission d'accompagnement social des bénéficiaires du RSA :

Sur l'ensemble du Département, les opérateurs sociaux et les CCAS conventionnés ont assuré 4 107 suivis individuels.

Concernant la contractualisation de l'ensemble des référents (travailleurs sociaux, opérateurs conventionnés) le taux de contractualisation des 19 832 bénéficiaires du RSA soumis à droits et devoirs est égal à 58,8% pour le département de la Somme au 31/12/2016.



© Com des images - T. Hénin

✓ Les bénéficiaires des actions d'insertion sociale :

Par ailleurs, des actions d'insertion sociale (modules d'insertion sociale, jardins collectifs, épiceries sociales, actions de resocialisation, de redynamisation) ont permis d'accueillir 1 612 personnes, réparties ainsi :

- Module d'Insertion Social.....49
- Jardins collectifs et ateliers pratiques.....238
- Épiceries sociales.....550
- Actions de redynamisation611
- Actions de prévention santé 164

Insertion socioprofessionnelle

Au titre de l'insertion socioprofessionnelle, le Département intervient pour consolider les parcours vers l'emploi et assure le soutien renforcé des allocataires du RSA qui ne peuvent pas immédiatement retrouver un emploi, en favorisant leur intégration à différentes structures de l'Insertion par l'Activité Économique, en lien avec le Pôle Emploi, les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi, les Missions locales, mais aussi en favorisant l'accès à la formation, en coopération avec la Région.

Enfin, le Département utilise la commande publique comme levier d'insertion en mobilisant la clause d'Insertion par l'activité économique dans ses propres marchés publics.

✓ **L'accompagnement socioprofessionnel dans les Structures de l'Insertion par l'Activité Économique (SIAE) :**

En 2016, le Département a financé 30 Ateliers et Chantiers d'Insertion, permettant l'encadrement et l'accompagnement de 862 bénéficiaires de contrats aidés tout au long de l'année. Fin 2016, 569 salariés sont sortis de ces ACI, représentant 42 % de sorties dynamiques.

✓ **La prescription des contrats aidés :**

En 2016, le Département a accompagné 94 employeurs du secteur non marchand en contribuant au financement de 286 contrats uniques d'insertion – contrats d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE). Il a également accompagné 12 employeurs du secteur marchand en cofinçant les contrats initiative emploi (CIE).

Le Conseil départemental a, d'autre part, pour la première fois, recruté au sein de ses propres services 22 salariés en CAE.

En complément du financement de l'encadrement technique des Ateliers et Chantiers d'Insertion, le Département apporte une aide financière mensuelle par personne bénéficiaire du RSA entrée dans un atelier ou chantier d'insertion. En 2016, 320 Contrats à Durée Déterminée d'Insertion ont ainsi été cofinancés par le Conseil Départemental.



© Ph. Sergeant Cd80

✓ **L'accompagnement socioprofessionnel des jeunes en Emploi d'avenir :**

En 2016, 36 jeunes recrutés en emploi d'avenir ont été accompagnés par le Département dont 32 recrutés au sein des services du Conseil départemental et 4 au sein de structures partenaires. Six jeunes recrutés dans les collèges ont obtenu leur diplôme de CAP cuisine et un jeune a été recruté au sein des services départementaux.

Au titre de l'insertion socioprofessionnelle, le Département intervient pour consolider les parcours vers l'emploi et assure le soutien renforcé des allocataires du RSA qui ne peuvent pas immédiatement retrouver un emploi, en favorisant leur intégration à différentes structures de l'Insertion par l'Activité Économique, en lien avec le Pôle Emploi, les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi, les Missions locales, mais aussi en favorisant l'accès à la formation, en coopération avec la Région. Enfin, le Département utilise la commande publique comme levier d'insertion en mobilisant la clause d'insertion par l'activité économique dans ses propres marchés publics.

✓ **L'accompagnement socioprofessionnel hors Structures de l'Insertion par l'Activité Économique :**

Pour les Écoles de la Deuxième Chance, 33 places ont été financées en 2016 pour des jeunes bénéficiaires du RSA ou dont les parents sont bénéficiaires du RSA.

Par ailleurs, le Département finance les 2 Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) qui ont accompagné, dans le cadre de conventions de partenariat, 270 bénéficiaires du RSA : 70 pour le PLIE de Picardie Maritime et 200 pour le PLIE d'Amiens Métropole.

Le Département a financé des actions innovantes visant à renforcer l'accès à l'emploi des bénéficiaires du RSA en étroite liaison avec le monde économique.

140 places ont été ouvertes dans 2 actions « Objectif Emploi » et « Mission Entreprise » portées par la MEEF Santerre haute Somme.

Afin de renforcer la professionnalisation des salariés en emploi dans les Structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), la Collectivité a cofinancé avec l'État et les Départements de l'ex-Picardie une action nouvelle contribuant à la montée en compétences professionnelles des Bénéficiaires du RSA.

Ainsi en 2016 une « Plate-forme de professionnalisation des salariés en insertion » permettant l'acquisition et la validation de qualifications professionnelles exploitables dans la plupart des métiers en tension a été mise en œuvre par le Groupement régional de l'insertion par l'économie de Picardie (GRIEP). 128 salariés ont bénéficié d'un parcours professionnalisant dont 81% d'entre eux ont abouti à une certification inscrite au Registre National des Certifications Professionnelles (RNCP).

✓ **La mobilité :**

En 2016, 715 bénéficiaires ont vu leurs démarches d'insertion être facilitées par les prestataires portant les actions « mobilité solidaire » dont 75 places ouvertes pour de la mise à disposition temporaire de véhicules liées aux démarches d'accès et maintien en emploi ou en formation.

✓ **Les clauses d'insertion par l'activité économique dans les marchés publics de la collectivités :**

Parmi les marchés du Département signés en 2016, 39 marchés ont comporté une clause d'insertion par l'activité économique.

- 27 marchés de travaux.
- 8 marchés d'insertion.
- 4 marchés de services.

65 % des marchés analysés par le service insertion socioprofessionnelle ont comporté une clause d'insertion par l'activité économique.

Ainsi, en 2016 les heures de travail réservées aux publics en insertion s'élèvent à 44 041 heures (contre 7 735 heures de travail pour l'année 2015) et représentent 26,5 équivalents temps plein de travail.

✓ **Les actions collectives financées dans le cadre du Fonds d'Aide aux Jeunes en difficulté :**

Les actions collectives du Fonds d'Aide aux Jeunes en difficultés ont pour objectif de leur permettre de prendre conscience de leurs capacités, de se socialiser, et d'acquérir des savoir-faire. Elles ont bénéficié à 290 jeunes de 16 à 25 ans.

Logement et habitat

Le Département assure une mission de soutien à la personne pour proposer, conjointement avec l'État, dans le cadre des orientations figurant dans le PDALHPD des mesures adaptées aux difficultés des personnes pour accéder ou se maintenir dans un logement. Le FSL est l'outil financier de ce plan.

✓ **Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PLALHPD) :**

Le Département a en charge la mise en œuvre des actions du PDALHPD relevant de sa compétence : aides financières individuelles ou actions d'accompagnement social des ménages en difficultés pour accéder ou se maintenir dans un logement. En lien avec les Territoires d'action sociale du Département, le pôle logement participe ou co-anime les instances départementales suivantes :

- Commission départementale de médiation pour le Droit Au Logement Opposable (DALO).
- Commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX).
- Pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne.

Les actions d'accompagnement conventionnées avec des opérateurs locaux ont bénéficié en 2015 au total à 372 ménages répartis comme suit :

- Auto-rénovation : 71 ménages accompagnés.
- Accompagnement par des conseillers en insertion par l'habitat : 150 ménages accompagnés.

Le Département finance également des aides financières individuelles en matière de lutte contre l'habitat dégradé et contre la précarité énergétique à travers deux dispositifs :

- L'aide de solidarité écologique (aide à la rénovation thermique des logements) de 500 € a été versée à 326 ménages en 2016 pour un montant de 163 000 € (contre 64 ménages aidés en 2011, puis 170 dossiers subventionnés en 2012, 190 en 2013, 415 en 2014 et 494 en 2015).
- Le fonds d'aide aux accédants en difficultés et aux propriétaires occupants en mal logement (FAAD POML) a bénéficié à 33 ménages aidés en 2016 pour 95 831 €.

✓ Fonds de solidarité logement (FSL) :

Principal outil financier du PDALHPD, le FSL intervient selon les dispositions d'un règlement intérieur, pour attribuer des aides financières individuelles aux ménages les plus en difficulté afin d'accéder ou se maintenir dans un logement adapté à leurs ressources et conditions familiales et conserver l'accès au chauffage ou à l'eau. Il finance également des actions d'accompagnement qui poursuivent les mêmes objectifs, en complémentarité de l'action des territoires d'action sociale.

En 2015, le budget du FSL était de 3,88 M€ financé à 74 % par le Département.

Aides financières individuelles	2014	2015	2016
Nombre de demandes	6 046	5 914	3 366
Nombre d'accords	4 399	4 445	2 277

✓ Les actions d'accompagnement :

Ayant pour objectif de favoriser l'accès au logement ou le maintien dans le logement, les actions ont concerné environ 4.000 ménages, dont :

- 525 ménages suivis en ASLL (accompagnement social lié au logement).
- 424 ménages ayant fait l'objet d'une enquête de prévention des expulsions locatives.
- Environ 2.200 ménages ayant bénéficié d'une médiation énergie dans le cadre des aides du FSL aux impayés d'énergie.

✓ Habitat :

La politique habitat du Département, en cohérence avec les changements intervenus à la suite de la loi NOTRe et du PDALHPD, se décline désormais de la façon suivante :

- La collectivité intervient auprès des bailleurs sociaux pour appuyer le financement de la production de logements dans des opérations ciblées et qui répondent aux besoins des populations âgées, handicapées ou défavorisées. En 2016, 10 bailleurs ont déposé un projet auprès du Département. 7 opérations ont été retenues pour un budget de 400 000 € : 2 opérations de l'ODA, 4 opérations de l'OPSOM et une opération portée par l'association APREMIS de production d'habitats pour des gens du voyage sédentarisés.
- Par ailleurs, le Département accorde des aides individuelles aux ménages propriétaires occupants aux ressources très modestes, en complément d'une aide de l'Agence nationale de l'habitat afin d'adapter leur logement au vieillissement ou de réhabiliter des logements dégradés :

Aides financières individuelles	2015	2016
Nombre d'aides à l'adaptation des logements au vieillissement	131	47
Montant alloué	122 205 €	50 940 €
Nombre d'aides à la réhabilitation de l'habitat privé dégradé	54	14
Montant alloué	336 562 €	80 000 €

L'AUTONOMIE DES PERSONNES ÂGÉES ET DES PERSONNES HANDICAPÉES

Dans le cadre de ses compétences, le Département met en œuvre des politiques d'aide aux personnes âgées et aux personnes handicapées centrées sur le soutien de la vie à domicile, l'amélioration de la vie quotidienne et la qualité de l'accompagnement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap à domicile comme en établissement.

Dans ce cadre, le Département a en charge :

- Le pilotage et le financement de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et de la prestation de compensation du handicap (PCH), la mise en œuvre des prestations d'aide sociale en faveur des personnes âgées et en situation de handicap, l'aide ménagère au titre de l'aide sociale, l'aide sociale à l'hébergement, l'aide compensatrice pour tierce personne (ACTP) ainsi que la coordination et l'harmonisation des pratiques des équipes médico-sociales en territoire.
- Le contrôle de l'effectivité des aides et des prestations attribuées et la récupération des éventuels trop-perçus dans le respect des droits des usagers.
- La régulation du secteur des services d'aide à domicile (tarification et suivi d'activité) et le développement des politiques en faveur du bien-vivre à domicile et de l'accueil familial.
- La création de places en établissements et services ainsi que la tarification de l'hébergement et de la dépendance, le suivi financier, l'accompagnement des projets et le contrôle des établissements médico-sociaux accueillant des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, conjointement le cas échéant avec l'Agence Régionale de Santé (ARS).
- Le pilotage et la mise en œuvre des schémas départementaux en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées.



© Phovoir

Le budget global consacré à ces actions s'est élevé à 148,1 M€ en 2016.

Allocations et prestations

✓ Les prestations APA (Allocation personnalisée d'autonomie) :

APA à domicile : 8 526 bénéficiaires au 31/12/2016 (37,9 M€ en 2016).

APA en établissement : 4 294 bénéficiaires au 31/12/2016 (20,2 M€ en 2016).

La mise en œuvre de la loi ASV (adaptation de la société au vieillissement du 29/12/2015) a nécessité l'adaptation des modes de fonctionnement des équipes et des procédures APA et notamment :

- L'augmentation des plafonds d'attribution de l'APA : en plus du traitement des dossiers courants, 2 100 dossiers de personnes âgées bénéficiaires de l'APA ont fait l'objet d'une visite à domicile de réévaluation par les équipes médico-sociales.
- L'application des dispositions relatives à la diminution du taux de participation de l'APA et l'édition/envoi de nouvelles notifications à tous les bénéficiaires.
- Le rééquilibrage entre les différents modes d'intervention de l'APA et la mise en œuvre des orientations départementales.



© Phovoir

- La mise en production du logiciel Solis/Go pour la saisie des plans d'aide détaillés.
- L'utilisation des tablettes numériques au domicile des personnes âgées afin d'évaluer le degré de dépendance, déterminer le taux de participation et élaborer les plans d'aide.
- La mise en application du nouveau référentiel départemental, document de référence pour harmoniser les pratiques des équipes et garantir l'équité de traitement des situations.
- L'accompagnement des équipes des centres autonomie en territoires pour l'appropriation des procédures liées à la publication de loi ASV, des orientations départementales et du référentiel départemental.
- La mise en place de nouvelles modalités d'organisation de la Commission APA et l'adaptation des procédures intégrant l'ouverture des droits APA à la date de notification et non plus à la date de la commission.

✓ La prestation compensatoire du handicap (PCH) :

Au 31/12/2016 : 2634 bénéficiaires (14,5 M€ en 2016).

En 2016, outre la gestion administrative des dossiers d'aide, les services du Département ont également œuvré à :

- L'élaboration et la négociation de la nouvelle convention pluriannuelle 2016-2019 avec la CNSA visant à promouvoir la qualité de service et l'équité de traitement des bénéficiaires des prestations autonomie au travers d'engagements réciproques sur la PCH, la MDPH, l'APA, la conférence des financeurs...).
- L'élaboration et la mise en place d'une nouvelle procédure visant à simplifier l'obtention des cartes d'Invalidité et des cartes européennes de stationnement pour les bénéficiaires de l'APA en GIR 1 et 2 en lien avec la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées).
- La modification du règlement Intérieur de la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées).
- Le lancement d'une expérimentation sur la PCH en établissement.
- L'élaboration d'une plaquette de communication sur le versement de la PCH (en cours).

✓ L'aide sociale :

Au 31/12/2016 :

- 2 528 bénéficiaires en établissement, personnes âgées et personnes handicapées (56,5 M€ en 2016).
- 348 bénéficiaires de l'aide ménagère, personnes âgées et personnes handicapées (1,1 M€ en 2016).

Des efforts importants ont été réalisés par l'équipe pour réduire les délais d'instructions des dossiers : 4 mois pour les dossiers complexes avec obligés alimentaires et 2 mois sans obligés alimentaires. Le retard dans le traitement des dossiers généré par le logiciel Solis a été d'autre part résorbé grâce à l'affectation d'un renfort qui a assuré le traitement des dossiers APA établissement.

En lien avec le Juge aux affaires familiales, les dossiers de contestations d'obligés alimentaires continuent d'être traités dans un délai de 2 mois après notre saisine, contre 9 mois les années précédentes.

Un travail d'archivage et d'élimination des dossiers est en cours en vue de préparer le déménagement de la classoθήque vers un local mieux adapté et plus sécurisé, pour de meilleures conditions de travail de l'équipe. Un plan de gestion des archives est en cours de finalisation en lien avec le service des archives départementales.

✓ Le contrôle d'effectivité :

Nombre de contrôles réalisés :

- PCH : 417
- APA : 418

Récupérations réalisées :

- ACTP : 14 soit 25 280 €
- APA : 132 soit 90 873 €
- PCH : 364 soit 489 422 €

Remises gracieuses : 25 dépôts de dossiers (contre 17 en 2015).

L'année 2016 est marquée par une forte augmentation des recettes au titre de la PCH, s'expliquant par la prise en charge des indus détectés par le contrôleur d'effectivité des aides départementales (158 dossiers, soit 287 455,12 €).

Au delà de l'effectivité des aides, un travail a été réalisé sur le droit aux prestations en lui-même via la recherche de cumuls d'avantages analogues ou de doubles versements.

Grâce à cette étude approfondie des dossiers, le montant des récupérations est en augmentation. Le lien est fait avec les usagers pour qu'ils puissent comprendre la nature de la dette et qu'une solution satisfaisante puisse être trouvée pour le remboursement.

Les établissements

Le Département de la Somme compte, au 31 décembre 2016 :

- 70 établissements pour personnes âgées soit 50 EHPAD, 7 MARPA, 4 foyers-logements, 8 USLD et un accueil de jour autonome.
- 62 établissements et services pour personnes handicapées : 14 foyers de vie, 12 foyers d'hébergement, 7 foyers d'accueil médicalisé (FAM), 14 accueils de jours, 12 SAVS et 3 SAMSAH.

Le « pôle établissements » de la direction Autonomie de la DGA Solidarités et Insertion du Département assure des missions de tarification et de contrôle, tant financier que qualitatif, des établissements et des services sociaux et médico-sociaux qui accueillent et/ou accompagnent des personnes âgées ou des personnes en situation de handicap.

Il assure notamment le traitement des évaluations externes portant sur les activités et la qualité des prestations des établissements et services visés à l'article L 312-1 du code de l'Action sociale et des familles (établissements et services prenant en charge des personnes âgées ou des personnes en situation de handicap), dans le cadre du renouvellement de leurs autorisations.

Il assure la rédaction des arrêtés de renouvellement d'autorisation des établissements et services.



© Phovoir

La vie à domicile

Le « pôle vie à domicile » de la direction Autonomie assure l'organisation du dispositif de téléassistance, l'organisation du bien vivre et du bien vieillir à domicile en lien avec les territoires et les responsables Autonomie, l'accueil familial et l'animation du partenariat avec les services d'aide à domicile de la Somme.

✓ Bien vivre à domicile :

Dans le cadre de cette thématique, les services du Département ont œuvré dans différents domaines :

- Poursuite de la mise en place des actions collectives en faveur des personnes âgées sur tout le Département (ateliers seniors 2016).
- Renouvellement du marché de téléassistance, suivi des conventions de partenariat avec les organismes diffuseurs et de la gratuité des abonnements pour les abonnés à faibles ressources bénéficiaires de l'APA ou de l'aide ménagère départementale. Dans le cadre du renouvellement du marché de téléassistance, le prestataire Mondial Assistance a été maintenu. Le coût de l'abonnement mensuel a diminué de près de 37 %. Il est passé de 13,21 € à 8,37 € par mois.

- Mise en place de la Conférence des financeurs et du programme coordonné 2016 des financements des actions individuelles et collectives de prévention destinées aux plus de 60 ans, en complément des prestations légales ou réglementaires.
- Dans le cadre de la loi d'Adaptation de la Société au vieillissement, dite loi « ASV », du 28 décembre 2015, la Conférence des financeurs de la Somme a été mise en place dès juillet 2016. Elle est constituée de représentants de l'ARS, de la CARSAT, de la CPAM, de régimes de mutuelles, de la Mutualité française, de l'association des maires de la Somme, de l'ANAH, de l'UDCCAS.
- Un appel à initiatives a été lancé auprès des opérateurs œuvrant dans le champ de la prévention des personnes âgées en août et le programme coordonné de financement, au titre de l'année 2016, a été voté le 19 octobre 2016 : 66 actions individuelles et collectives de prévention proposées par 30 porteurs distincts ont été retenues et représentent un budget total de 576 900 €. Plus de 6 200 seniors pourront potentiellement bénéficier de ces actions.



© Com des images - T. Hérin

✓ L'accueil familial :

L'accueil familial organise l'accueil, à titre onéreux, de personnes âgées ou d'adultes handicapés chez des particuliers agréés à cet effet par le Président du Conseil départemental. Ce dispositif concerne l'agrément des accueillants, la formation des accueillants, le suivi des accueillis et le contrôle des accueillants familiaux.

Au total à fin 2016 :

- 143 places pour personnes âgées (et 96 accueillies).
- 268 places pour personnes handicapées (et 200 accueillies).

En 2016 :

- 76 visites réalisées.
- 11 réunions d'information et 41 réunions avec les partenaires et pour la communication.
- 9 commissions d'agrément (11 premières demandes et 34 renouvellements).
- 35 personnes formées (formation initiale) et 45 personnes formées aux premiers secours.

L'année 2016 a été marquée par le lancement de la formation continue constituée de 11 modules ainsi que de la formation Premiers secours.

Une campagne de communication a été mise en place permettant l'émergence et l'évolution des réponses en matière d'accueil familial ainsi qu'un travail de prospection en vue de recruter des nouvelles familles d'accueil. Une nouvelle plaquette a été créée en partenariat avec le service de la communication.

✓ Le suivi et le contrôle des services d'aide et d'accompagnement à domicile :

En 2016, les services du Département ont assuré les activités suivantes :

- Suivi de la convention CD80/CNSA.
- Gestion de la procédure d'autorisation des services d'aide à domicile.
- Gestion des procédures d'appel à projets et/ou de commande publique nécessaires à la mise en œuvre et notamment l'étude organisationnelle et financière du secteur et l'accompagnement technique, juridique et financier des SAAD au regroupement.
- Instruction conjointe ARS-CD80 des demandes d'autorisation SPASAD déposés dans le cadre de l'appel à projets ARS-NORD PAS DE NORD-PAS-DE-CALAIS visant la création de Services Polyvalents d'Aide et de Soins à Domicile.
- Instruction conjointe CD80-ARS des demandes de subvention des services dans le cadre du Fonds de restructuration.
- Accompagnement des services d'aide à domicile : définition des modalités avec les futurs regroupements et leur formalisation, dans leur développement au sein du secteur, dans le montage des projets des regroupements.

- Animation du réseau des services d'aide à domicile.
- Suivi, contrôle qualité et financier des conventions de financement et animation d'un dialogue de gestion avec les SAAD.

Le secteur de l'aide à domicile du département de la Somme est confronté, depuis de nombreuses années, à des faiblesses structurelles. Deux études, l'audit conduit par le cabinet EY (concernant 32 services) ainsi que la « mission flash » pilotée par l'ARS (Agence Régionale de Santé) et mise en œuvre par le cabinet Eneis (concernant 52 services), qui s'est déroulée en juin – juillet 2016, ont confirmé les fragilités du secteur de l'aide à domicile dans le département, et ont abouti à deux préconisations structurantes communes :

- opérer des regroupements de SAAD afin de limiter le nombre d'interlocuteurs sur le secteur,
- conclure des CPOM, qui apportent souplesse et visibilité aux acteurs concernés, et permettent d'articuler les objectifs de qualité et de maîtrise des coûts.

Le Département a donc fait le choix d'inciter les SAAD à se regrouper en proposant aux structures de taille importante la conclusion de CPOM (contrats d'objectif et de moyens), établis selon des principes permettant de restructurer le secteur. Les services qui ne souhaitent pas s'inscrire dans cette démarche structurante et qui ne répondront pas aux besoins exprimés par le Département, pourront voir leur financement diminué, le Département souhaitant concentrer ses moyens sur les partenaires les plus pertinents, dans l'intérêt de l'utilisateur.

LES FAITS MARQUANTS 2016

Enfance et famille

- Mise en œuvre des dispositions de la loi de protection de l'enfant du 17 mars 2016 et des 14 décrets d'application : présentation en inter-territoires à l'ensemble des professionnels.
- Élaboration du schéma territorial des services aux familles copiloté avec la CAF.
- Lancement du chantier de l'informatisation des activités de la PMI. En 2016, remplacement de l'outil « hygié » (saisie des certificats de santé).
- Élaboration et vote du CPOM (contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens) du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille.
- Finalisation et présentation de la mission « qualité des pratiques en protection de l'enfance » (volet 1 : le placement).
- État des lieux du dispositif des techniciennes d'intervention sociale et familiale (TISF) et actualisation des outils et des procédures.

Cohésion sociale et logement

- Élaboration du Programme départemental d'Insertion transitoire pour 2016, recentré sur le retour à l'emploi des allocataires du RSA et sur « le juste droit » au RSA.
- Envoi, en janvier 2016, aux 14 000 foyers allocataires du RSA, d'un courrier, leur rappelant leurs droits et leurs devoirs. Cet envoi a eu pour effet, outre une mise à jour des situations administratives et des adresses, une augmentation de l'orientation vers un accompagnement social ou emploi en (90 % au 31 décembre 2016), une augmentation du taux de contrats d'engagements réciproques (53%) et de convocations en Équipe pluridisciplinaire.
- Élaboration d'un nouveau barème de réduction du RSA pour les allocataires qui ne respectent pas les obligations prévues par le Code de l'Action Sociale et des Familles, barème entré en vigueur à compter d'avril 2016. Au total, 668 sanctions de RSA ont été décidées, et 368 situations ont fait l'objet d'une levée de sanction, après que les usagers se soient conformés au respect de leurs engagements.

- ➔ Refonte des règlements des aides financières relatives à l'insertion et au Fonds de solidarité pour le logement. Mise en place d'un suivi par territoire d'action sociale du budget FSL et des autres aides exceptionnelles, permettant un meilleur suivi de la consommation mensuelle des aides et une réponse plus adaptée aux besoins locaux.
- ➔ Refonte de l'offre d'insertion sociale par l'élaboration et le lancement d'un appel à projet départemental territorialisé : 130 projets reçus et 71 retenus, qui ont fait l'objet de conventions pluriannuelles d'objectifs pour 3 ans à compter de 2017.
- ➔ Intégration au 1^{er} janvier 2016 de l'équipe de l'ancienne direction de l'Habitat et de l'Urbanisme, suite à la loi NOTRe resserrant les compétences des Conseils départementaux en matière d'habitat.

Autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées :

- ➔ La construction du pôle Allocations et Prestations et l'intégration du service de l'aide sociale dans la direction de l'Autonomie, dans un contexte de mise en application de la loi ASV et de nouvelles orientations départementales APA.
- ➔ La prise en compte des dispositions de la loi ASV dans toutes les procédures internes et des adaptations importantes des pratiques professionnelles.
- ➔ Finalisation des conventions tripartites en cours de renouvellement pour les EHPAD.
- ➔ Mise en place d'un cahier des charges relatif aux projets d'investissement des établissements médico-sociaux.
- ➔ Redéfinition du financement de 11 projets d'extension/rénovation autorisés mais non financés.
- ➔ Développement de l'offre en établissements et services PA/PH : finalisation de l'appel à projets lancé fin 2015 pour la création de 40 places de service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH) dédiées aux personnes présentant un handicap psychique dont 10 places pour des personnes présentant des troubles du spectre autistique ou troubles envahissant du développement, et finalisation de l'appel à projets lancé fin 2015 pour la création de 28 places dédiées aux personnes handicapées vieillissantes en EHPAD.
- ➔ Poursuite du travail engagé sur les circuits courts : plusieurs réunions d'informations au sein des établissements intéressés ont eu lieu.
- ➔ Poursuite de l'enquête Énergie Environnement (3^{ème} édition).
- ➔ Parution le 21 décembre 2016 d'un décret réformant la tarification de la dépendance des EHPAD (instauration d'un forfait global dépendance à partir de 2017).
- ➔ Dans le cadre des études menées en 2016 sur le secteur des services d'aide à domicile, un appel à candidatures voté par l'Assemblée départementale le 10 octobre 2016 a été publié. Les services ou groupements de services qui le souhaitent et qui répondent à l'ensemble des critères du cahier des charges, pourront répondre à cet appel à candidatures et ainsi manifester leur volonté d'engager des négociations en vue de la conclusion d'un CPOM avec le Département. Ce choix vise à favoriser l'existence de services équilibrés financièrement et capables de répondre aux besoins des usagers, notamment par le respect d'exigences de qualité.

La maison départementale des personnes handicapées (MDPH)

La MDPH est un groupement d'intérêt public dont le Département est partenaire et dont la mission principale est d'assurer l'instruction des demandes d'aide et l'évaluation des besoins de compensation des enfants et des adultes handicapés.

✓ L'activité 2016 :

45 115 demandes au total en 2016 ont été réceptionnées à la MDPH (contre 42 486 en 2015), ce qui représente 37 573 demandes pour les adultes et 7 542 chez les enfants. 44 585 décisions ont été notifiées en 2016 (contre 51 148 en 2015).

Si le nombre de demandes reçues continue d'afficher une hausse, c'est surtout l'évolution du nombre de décisions qui mérite quelques précisions. En effet, l'année 2015 a été une année consacrée à la résorption du stock de demandes cumulées; c'est ainsi que la CDAPH a décisionné + 22% en 2015 et -12,8% en 2016. Les chiffres de 2016 représentent globalement une année d'activité classique même si l'on observe une augmentation importante des demandes enfants.

Sur l'ensemble des prestations délivrées à la MDPH, les prestations financières type AEEH et AAH représentent presque 1/5 des demandes et les décisions liées à la scolarisation des enfants 1/3 (transports scolaires, auxiliaire de vie scolaire et orientations).

Si les demandes d'établissement ou de service représentent ¼ des dossiers traités chez les enfants, les chiffres sont nettement plus faibles chez les adultes (3%), compensé par le champ du travail très plébiscité (+ de 30 % des demandes).

Au regard des deux pôles enfants et adultes, on observe une baisse substantielle des délais de traitement des dossiers : au global 2,4 mois en 2016 (3,7 en 2015). Cette baisse correspond à la mise en place d'une nouvelle organisation posée fin 2014 pour les adultes et début 2015 pour les enfants qui a permis d'améliorer la qualité de service à l'utilisateur.



© C. Bazin Cd80

LA PROXIMITÉ

✓ L'organisation actuelle :

Les politiques sociales décidées par l'Assemblée départementale et les missions confiées au Département par la loi et la réglementation sont mises en œuvre au plus près des populations dans le cadre des territoires d'action sociale (En 2016 : 616 agents répartis sur 9 territoires et 71 sites déconcentrés, nommés centres médico-sociaux).

✓ Le projet « Solidarités Territoires 2020 » :

En 2016, un projet de réorganisation de notre présence territoriale a été élaboré et adopté. Sa mise en œuvre, qui s'échelonne jusqu'en 2020, a débuté fin 2016 par la création de la nouvelle MDSI d'Abbeville. Ce projet vise à offrir à la population des services sociaux plus proches, plus présents, plus disponibles et une qualité de réponse renforcée.

Les principales mesures de ce programme :

- Le regroupement progressif des implantations territoriales au sein de 23 « Maisons Départementales des Solidarités et de l'Insertion (MDSI) » réparti sur l'ensemble du territoire et comptant 10 à 20 agents chacune couvrant l'ensemble des compétences en matière sociale et médico-sociale.
- La création de nouvelles permanences dans certaines communes et le renforcement des permanences existantes, notamment par l'augmentation du volume horaire effectif et l'équipement en wi-fi/clé 4G des sites.
- La création d'unités mobiles équipées pour les consultations PMI (protection maternelle et infantile).
- La modification des horaires d'ouverture des sites pour les harmoniser, d'une part, et pour permettre, d'autre part, à une personne en activité d'y accéder.
- La modernisation des équipements des agents (systématisation de l'usage des PC portables et des tablettes) et le renforcement du parc automobile des services sociaux du Département. Dans le cadre du programme général « Département 3.0 » il est également prévu la dématérialisation de l'ensemble des aides financières et de la procédure de contractualisation RSA, la mise en place d'un portail usager, l'informatisation de l'activité PMI et l'utilisation systématique de tablettes pour les agents en charge de l'évaluation APA.
- L'instauration d'une réunion trimestrielle, par territoire, des différents acteurs sociaux (CCAS ou CIAS, CAF, associations, ...) autour des services du Département.

✓ Carte de l'implantation territoriale des MDSI à l'horizon 2020 :





Les solidarités territoriales

L'aménagement et l'équipement du département

Parmi les compétences du Département figurent la construction, l'aménagement et l'entretien des infrastructures routières, fluviales et maritimes ainsi que du patrimoine immobilier nécessaire à son activité et à l'accueil du public.

En 2016, le budget consacré à ces domaines s'est élevé à 41,4 M€.

Il convient d'y ajouter les dépenses relatives à la sécurité civile (Contribution au SDIS 80 et à la SNSM) qui se sont élevées à 26,1 M€ en 2016.

La voirie départementale

Le Département consacre d'importants moyens pour la modernisation et l'entretien de son réseau routier, long de 4 600 km. Les travaux engagés permettent de renforcer la sécurité routière en aménageant les zones du réseau routier départemental présentant des fréquences d'accidents corporels anormalement élevées.

Les opérations visent également à adapter le réseau routier départemental aux conditions de circulation qu'il supporte, par la réalisation d'opérations d'élargissement, de renforcement, d'aménagement d'accès à des équipements, de rectification de tracé ou de déviation d'agglomération, ainsi que des travaux de grosses réparations ou de remplacement d'ouvrages d'art. Elles répondent également aux besoins de développement économique qui sont cofinancées par les maîtres d'ouvrage demandeurs.

✓ Activités 2016 :

- Aménagement et renforcement de la RD 12 entre Saint-Riquier et la RD 10 E à Gapennes pour un montant de 1 410 000 €.
- Aménagement et renforcement de la RD 90 entre Fouencamps et Dommartin pour un montant de 910 000 €.
- Réfections des couches de roulement de RD dans l'agglomération d'Albert en vue de leur déclassement pour un montant de 180 000 €.
- Réparation des ouvrages d'art sur la RD930 à Ham, la RD12 à Domart-en-Ponthieu et à Bussus-Bussel, la RD 59 à Outrebois, la RD 129 à Domqueur, la RD329 à Guerbigny, la RD 129 à Brie et la RD 920 à Conty pour un montant de 780 000 €.



© Ph. Sergeant Ca80



© C. Bazin Ca80

► Entretien courant réalisé en régie interne :

- Réfection des enduits superficiels (1 185 000 m² en 2016) et de la signalisation horizontale (1 090 km en 2016).
- Renforcement de chaussée en enrobés (39,5 km en 2016).
- Mise en œuvre de la viabilité hivernale : 12 jours d'intervention et 3088 tonnes de sel pour l'hiver 2015-2016.
- Ramassage de déchets divers (687 tonnes en 2016) et fauchage des accotements.

► Entretien courant réalisé par des entreprises extérieures :

- RD 1 giratoire de la Rocade Nord/Daours.
- RD 1029 section Quevauvillers/Déviations de Poix-de-Picardie.
- RD 928 traverse de Le Boisle.
- RD 925 section Saint-Riquier/RD 108.
- RD 1029 section Lamotte-Warfusée/RD 41.
- RD 930 déviation de Nesle/RD1930.

En 2016, un effort spécifique a été réalisé sur le réseau de classe 3. Un reprofilage de chaussée a été confié à l'entreprise (33,5 km) ainsi qu'un programme d'enduit (157 000 m²).

LES CENTRE DÉPARTEMENTAUX D'EXPLOITATION ROUTIÈRE (CDER) :

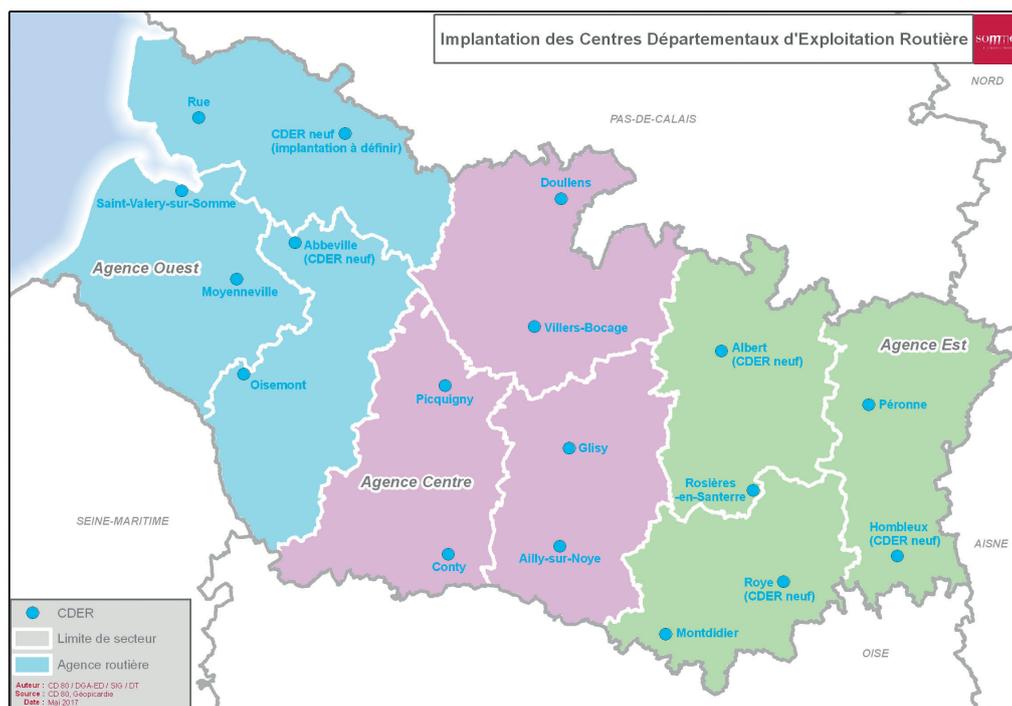
Les activités concernant le réseau routier sont menées par les 198 agents d'exploitation répartis au sein de 35 centres d'exploitation, eux-mêmes regroupés en 10 secteurs coordonnés par 3 agences routières (Est/Ouest/Centre).

En 2016, un plan de modernisation et de réorganisation de ces centres a été adopté et présenté.

Sa mise en œuvre s'échelonnera jusque 2020/2021. Ce plan se décline en plusieurs axes :

- Regrouper les effectifs en centres de 10 agents en moyenne, soit 18 centres répartis en 9 secteurs de 2 centres sur la base de l'effectif cible de 2021.
- Maintien des sites actuels considérés comme incontournables (localisation géographique, qualité des installations).
- Harmonisation et rééquilibrage des périmètres d'intervention de chaque centre (10 km de rayon environ).
- Maintien des niveaux de service actuels, notamment de la viabilité hivernale.

✓ **Carte de l'implantation des CDER à l'échéance 2020/2021 :**



Le domaine fluvial et maritime départemental

Le Département a en charge la gestion, l'aménagement, la modernisation et l'entretien du canal de la Somme et de la Somme canalisée de Péronne à Saint Valery sur Somme, soit 117 km. La propriété de cette voie navigable a été transférée au Département en 2006.

► Quelques éléments d'activité 2016 :

- 760 bateaux et 9 406 passages aux ouvrages (trafic).
- 271 tonnes de déchets ramassés.
- 2 440 rats musqués et 8 ragondins capturés.
- 140 000 m² d'espèces végétales envahissantes traitées (renouée, solidago, myriophylle).
- 570 ml de restauration de berges en technique végétale.



© C. Bazin Cd80

► Travaux et aménagements réalisés en 2016 :

- Création de descentes à bateaux.
- Mécanisation du pont tournant de Petit-Laviers.
- Aménagement paysager autour des écluses, relais nautiques et aires de pique-nique.
- Reconstitution d'un alignement de tilleuls à l'écluse d'Abbeville.
- Réalisation d'une passe à anguilles au barrage de Daours.
- Installation de bornes de distribution d'énergie pour les bateaux de plaisance.
- Aménagement de plates-formes halieutiques pour les pêcheurs.
- Implantation de pontons canoë-kayak pour les sports nautiques et la randonnée fluviale.
- Dragage du port de pêche du Crotoy.

La politique maritime

L'article 22 de la loi Notre du 07/08/2015 a offert la possibilité aux Départements de transférer à d'autres collectivités la propriété, l'aménagement, l'entretien et la gestion des ports qui relevaient jusqu'alors de leur compétence.

Le Département a choisi de conserver sa compétence sur les trois ports de pêche et de commerce en Baie de Somme (Saint Valery sur Somme, Le Crotoy, Le Hourdel). Cela permet d'assurer la mise en œuvre du projet Baie de Somme visant à la réalisation de chasses hydrauliques pour maintenir les profondeurs dans les ports et leurs chenaux d'accès. En 2016, le Département est intervenu essentiellement sur le port du Hourdel pour 237 000 € pour les études de la dépoldérisation de la ferme de la Caroline.

Notre collectivité apporte également son concours au port de plaisance de Saint Valery sur Somme, pour la modernisation des équipements, et aux opérations de protection du littoral engagées sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard.

Les interventions 2016 ont porté sur le démarrage de la mise en œuvre du PAPI BSA (Plan d'Actions pour la Protection contre les Inondations Bresle-Somme-Authie) dans le cadre de la convention signée le 9 septembre 2016.

Le Grand projet Vallée de Somme

Le Grand Projet Vallée de Somme constitue une dynamique de développement du territoire départemental prenant appui sur le fleuve Somme, qui traverse le département d'Est en Ouest, et son Canal propriété du Département depuis 2006.

Cette dynamique repose sur de nombreuses actions portées en maîtrise d'ouvrage directe par le Département (véloroute, maisons de la vallée, belvédères, aménagement d'espaces naturels sensibles, parcours de randonnée ...). Elle s'appuie aussi sur des actions de communication / promotion et une gouvernance spécifiques destinées à mobiliser les acteurs du territoire (publics

et privés), les habitants et les visiteurs. L'objectif de la démarche est de densifier le développement au cœur de la vallée mais aussi d'irriguer tout le territoire grâce à des connexions avec d'autres axes structurants (autres véloroutes et voies vertes, autres fleuves et rivières ...).

Dans ce cadre, la Mission Grand projet Vallée de Somme, placée auprès du DGA Équipement du département, anime et coordonne les actions des partenaires impliqués directement dans les projets. Elle mène en direct des actions de communication et de promotion comme les supports d'interprétation, les plaquettes de la collection « Balades en Vallée de Somme » ...

✓ L'année 2016 a vu un certain nombre d'avancées au niveau de la vallée de la Somme :

- Avancement de la véloroute à hauteur de 80 % avec de nouvelles sections aménagées (Pont-Rémy / Long ...).
- Elaboration, avec les catégories d'usagers concernées (pêcheurs, plaisanciers, cyclotouristes, randonneurs, canoë-kayakistes ...), d'une charte pour le partage des usages en vallée de Somme.
- Conception et pose de 20 tables d'interprétation le long du parcours.
- Livraison aux gestionnaires des 6 maisons de la vallée (Frise supérieur, Éclusier Vaux, Froissy, Lamotte Brebière, Ailly sur Somme, Long) et ouverture au public de 5 d'entre elles.
- Poursuite des dynamiques engagées sur les sites non réhabilités mais animés par d'autres gestionnaires : Saint Valery sur Somme, Frise inférieur.
- Vente de la maison éclusière de Picquigny à la Communauté de communes Nièvre et Somme en vue du développement d'un pôle touristique.
- Elaboration des flyers de présentation des sites réhabilités et intégration à la Fête du patrimoine.
- Fin de l'aménagement du parcours des belvédères sous maîtrise d'ouvrage départementale : 28 sites aménagés. Prix spécial « territoire » décerné lors des Victoires du paysage à Paris ;
- Arrivée sur la Somme de deux nouveaux loueurs de bateaux habitables sans permis : un à Cappy (gestionnaire du port de plaisance), un à Long.
- Engagement d'une réflexion dans le cadre des « réseaux points nœuds » pour mailler le territoire départemental à partir de la véloroute Vallée de Somme, et connecter les autres véloroutes et voies vertes. Cette réflexion s'inscrit dans les orientations du Plan départemental des espaces sites et itinéraires (PDESI) et fait l'objet d'un partenariat à l'étude (Interreg) avec la Belgique et les 5 départements de la Région des Hauts de France pour créer l'Eurotourbike (tour à vélo de la grande Région) – partenariat qui devrait permettre aussi d'aboutir à la résorption de deux points noirs situés aux portes d'entrée de la Véloroute : les traversées d'Abbeville et d'Amiens.
- La poursuite du renforcement des berges sur le bief de Saily-laurette.
- La mise en sécurité de la véloroute sous le passage de l'ouvrage d'art supportant la RD 32.
- La poursuite de la mise en place de la signalisation Vallée de Somme et la pose de la signalétique sur les sections aménagées de la véloroute.



© N. Bryant



© N. Bryant

Le patrimoine départemental

La direction du patrimoine départemental assure l'entretien, la maintenance, l'exploitation, ainsi que la modernisation du patrimoine immobilier du Département, qu'il soit à caractère administratif, social, culturel, touristique, éducatif, ou relevant des infrastructures.

Les missions couvrent le patrimoine bâti propriété du Département, et également les bâtiments dont le Département est locataire, pour les obligations qui en découlent.

Le budget 2016 consacré à ces missions s'est élevé à 27,7 M€ (fonctionnement + investissement).

✓ Maintenance :

L'augmentation des crédits annuels dédiés à la maintenance des sites a permis d'accélérer les travaux de mise en sécurité et de réparation du clos et du couvert des bâtiments tels que la sécurisation du site des Feuillants et de Glisy, l'étanchéité de la salle d'exposition n°2 de l'Historial de la Grande Guerre et la création d'un portique d'accès à Samara.

De nombreuses améliorations ont été également apportées sur les installations de chauffage sur les sites du Centre administratif départemental, du 40 rue de la République et de l'espace industriel nord.

Dans les collèges, l'année 2016 a permis de réaliser un programme significatif de travaux d'entretien et de renouvellement d'équipements de cuisines. L'accent a été mis sur la mise en place d'un vaste programme de sécurisation des accès (interphones, portails, sirènes) aux établissements (1 M€) consécutifs aux attentats terroristes du 13 novembre 2015, ainsi que sur la mise aux normes des transformateurs au pyralène arrivées à échéance.

Un marché a également été lancé pour le remplacement de menuiseries sur 6 établissements.

✓ Travaux en régie :

Parmi les chantiers significatifs figurent de nombreux travaux de rénovation et d'amélioration dans les CDER (les centres départementaux d'exploitation routière) et les MDSI (les maisons départementales des solidarités et de l'insertion), ainsi que la réalisation du programme annuel des travaux de rénovation par les EMOP et EMOES, désormais dénommées «ETD » (équipes techniques départementales), dans les collèges.

Le plan « collègue numérique » dans les collèges a également été repris.

A noter également le réaménagement complet, tous corps d'état, de l'aile Hotoie du 6ème étage du CAD (le centre administratif départemental), ainsi que la création de 2 salles de réunion à l'étage du bâtiment annexe du CAD, travaux réalisés par la Régie.

La création de la nouvelle MDSI d'Abbeville « les Provinces » a également été réalisée par les équipes de la Régie sur le site de l'ancienne CPAM.

✓ Constructions, réhabilitations, adaptations :

L'année 2016 a été marquée par la conduite de plusieurs chantiers structurants significatifs pour le Département :

- La livraison de la deuxième phase de travaux du collège de Rivery, certifié HQE, ainsi que des aménagements extérieurs.
- L'avancement du chantier des archives départementales, sur les deux sites de la rue Paul Claudel et de la Rue Saint Fuscien, avec la livraison du site rue Paul Claudel et de la nouvelle salle de lecture rue Saint Fuscien.
- La livraison des travaux de l'extension du centre d'accueil et d'interprétation de Thiepval.
- La livraison des travaux d'aménagement de la future MDSI/ siège de territoire d'Albert et du futur CDER d'Albert/Bray sur l'ancien site EDF d'Albert.
- La création de bâtiments d'accueil à l'Historial de la Grande Guerre à Péronne.



Par ailleurs, les études de maîtrise d'œuvre ont été poursuivies pour les opérations de réhabilitation et d'extension des collèges de Bernaville, Ailly-le-Haut-Clocher, Villers-Bretonneux, ainsi que pour l'opération de rénovation énergétique du collège de Nouvion, et de mise en accessibilité du collège de Chaulnes.

Également, les études de maîtrise d'œuvre ont été engagées pour les futurs CER de Hombleux, Péronne et Moyenneville, pour le CER de Bray-Sur-Somme, et pour l'opération IUFM.

✓ **Énergie :**

En 2016, les efforts ont été poursuivis en matière d'efficacité énergétique des sites départementaux. Parmi les actions on citera :

- La mise en œuvre d'actions ponctuelles d'optimisation des installations (régulations, distribution...).
- Les actions de sensibilisation aux économies d'énergie des élèves et personnels des collèges.
- Le choix des prestataires titulaires des marchés d'exploitation de chauffage avec intéressement sur 17 sites administratifs importants, avec démarrage des contrats au 1^{er} septembre 2016.
- La mise en place du premier « plan LED » portant sur les collèges de Bernaville et d'Abbeville Ponthieu, ainsi que sur le site du 39-41-43 rue de la République.
- Le renouvellement du marché de fourniture de gaz propane en citerne.

✓ **Accessibilité :**

La direction du patrimoine départemental a contribué en 2016 à l'élaboration de l'AD'Ap des bâtiments départementaux, en application de l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP).

Cet AD'Ap, approuvé par arrêté préfectoral du 8/6/2016, se traduit par un engagement du Département sur un programme de travaux à réaliser sur la période 2016-2024 pour un montant de 15,3 M€.

Les opérations les plus importantes telles que la reconstruction du collège de Rivery, l'extension du centre d'accueil et d'interprétation de Thiepval et la création de la MDSI d'Albert ont pris en compte les nouvelles exigences d'accessibilité.

Afin de respecter au mieux l'agenda, les opérations de mise en accessibilité du collège de Chaulnes et de construction d'un ascenseur sur le site du 40 rue de la République ont été également lancées.

Le Système d'information géographique (SIG)

Le Système d'Information Géographique (SIG) de la collectivité a été mis en place en 2009. Au travers des services et des directions du Département de la Somme, il facilite l'aide à la décision. Il permet, en effet, d'accompagner les élus dans la visualisation, l'analyse et la mise en œuvre des orientations du Conseil départemental. Ceci, d'une part, grâce à l'exploitation des outils cartographiques « GéoSomme », « WebRoute », et « Webcanal », et d'autre part, par la réalisation de nombreuses cartes qui permettent à l'ensemble des agents et des élus d'accéder à la cartographie portant sur les compétences transversales de la collectivité.

L'événement le plus marquant de 2016 est la réorganisation du service SIG, sa fusion avec le service « cartes et bases » et son rattachement à la DGA Équipement du Département. Les missions se sont donc élargies puisqu'elles englobent désormais le domaine des infrastructures routières et fluviales.

✓ **Quelques chiffres 2016 :**

- 6 400 connexions à l'outil cartographique GéoSomme (toutes compétences confondues).
- 2 850 connexions cumulées sur les 6 derniers mois aux outils WebRoute et Webcanal dédiés aux infrastructures routières et fluviales.
- 950 productions réalisées (cartes, tableaux, requêtes, exports de données ...).
- 100 % du Département de la Somme dispose du cadastre numérisé soit 739 558 parcelles.
- 34 demandes externes supplémentaires afin d'obtenir les données ou le fond cartographique du cadastre (communes, communautés de communes, syndicats ...).

La sécurité civile

Les dépenses de sécurité civile concernent principalement le financement du Service d'Incendie et de Secours de la Somme (le SDIS 80), établissement public départemental chargé de la protection des personnes, de l'environnement et des biens. Le SDIS est placé sous l'autorité opérationnelle du Préfet, responsable de la sécurité publique, mais la Loi d'août 2004 en a cependant confié le pilotage ainsi que la gestion administrative et financière au Conseil départemental, qui en détermine donc, en partenariat avec les collectivités locales, les orientations et les politiques.

En 2016, le Département de la Somme est intervenu dans le financement du SDIS 80 à hauteur de 26,1 M€, ce qui représente plus de la moitié du budget du SDIS 80.

A noter qu'en matière de sécurité civile, le Département intervient également par l'octroi d'une subvention annuelle de fonctionnement à la Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM) afin de contribuer aux actions menées par cette dernière sur la côte picarde (intervention de sauveteurs embarqués, actions de prévention, formation de nageurs-sauveteurs).



© S. Rannou Cd80



© SMBS-GLP

LES FAITS MARQUANTS 2016

- ➔ Adoption du plan de réorganisation des centres départementaux d'exploitation routière (regroupement sur 18 centres à l'échéance 2020/2021).
- ➔ Fin des travaux de modernisation et de réhabilitation des barrages de Long inférieur, de Long supérieur, d'Hangest-sur-Somme, et du Pendu à Amiens pour maintenir le niveau hydraulique en période de navigations et le réguler en période de crue. Le continuum hydro-écologique a été pris en compte dans ces travaux par la réalisation d'une passe à anguilles pour chaque barrage et d'une passe à poissons multi-espèces pour les trois derniers barrages.
- ➔ Choix du Département de conserver sa compétence sur les 3 ports de la baie de Somme.
- ➔ Livraison aux gestionnaires retenus des «maisons de la vallée».
- ➔ Réorganisation des équipes de maintenance des collèges, désormais dénommées « équipes techniques départementales ».
- ➔ Achèvement des travaux du nouveau collège de Rivery, certifié HQE, et du nouveau bâtiment des Archives départementales.
- ➔ Attribution des nouveaux marchés de chauffage avec clause d'intéressement aux résultats pour 17 sites administratifs importants.
- ➔ Fusion du service « SIG » avec le service « cartes et bases » et rattachement de l'ensemble à la DGA Equipement du département.

Le développement de la personne

En 2016, le Département a mis en œuvre un nombre important d'actions dans les domaines de la gestion des collèges, des transports scolaires, du sport et de la vie associative ainsi que de la culture et du patrimoine.

L'ensemble de ces actions a mobilisé un budget de 64,9 M€.

Les collèges et le numérique éducatif

En 2016, le Département a poursuivi ses efforts en direction des 67 collèges, dont 50 publics, il assure notamment les missions suivantes :

- L'entretien et la maintenance des collèges publics.
- L'équipement des collèges publics.
- Le fonctionnement des collèges publics.
- Le financements des équipements sportifs utilisés par les EPLE.
- Le soutien financier des collèges privés sous contrat d'association.
- Les équipements liés aux TICE.
- Le fonctionnement lié aux TICE.
- Les espaces numériques de travail.
- L'apprentissage de la natation.
- L'attribution des logements de fonction.
- La sectorisation des collèges.
- La restauration scolaire.

Budget global 2016 de ces actions : 13,2 M€.

✓ Éléments d'activité :

- 487 agents affectés à ce domaine dont 462 agents techniques dans les collèges.
- 42 collèges concernés par le circuit court en matière de restauration.
- 6 208 ordinateurs installés dans les collèges publics à fin 2016.
- 21 600 élèves dans les collèges publics à la rentrée 2016.
- Achat d'instruments et d'équipements pour la mise en place de la classe orchestre du collège Etouvie à Amiens.
- Poursuite du déploiement de la politique gestion et de valorisation des déchets (réduction, tri, compostage).
- Livraison du nouveau collège de Rivery et du mobilier et équipement correspondants.
- En collaboration avec la Direction du Patrimoine Départemental et de la commande publique, intégration de groupements d'achat pour la fourniture d'électricité de 48 collèges publics.
- Définition d'une nouvelle organisation de la maintenance des collèges.



© F. Delahaye



© F. Delahaye

La jeunesse

De manière volontariste, le Département de la Somme a déployé au fil des années différentes mesures en faveur de la jeunesse, pour :

- Réduire les inégalités sociales.
- Favoriser l'ouverture internationale des collégiens.
- Renforcer la synergie des interventions autour de la jeunesse, par le soutien à la parentalité.

Budget global 2016 : 1,5 M€.

✓ Éléments d'activité :

- 1 219 élèves, issus de 27 collèges publics, ont participé à des séjours à l'étranger au cours de l'année scolaire 2015/2016.
- 7 599 collégiens ont bénéficié de l'allocation départementale de scolarité (montant moyen : 127 €) ; depuis septembre 2016 cette allocation, qui est adossée à la bourse nationale des collèges, est désormais réservée aux collégiens et aux élèves de 4^{ème} et 3^{ème} de l'enseignement technique et agricole, boursiers de l'État.
- 57 collégiens titulaires ont participé aux réunions de l'Assemblée départementale junior, encadrés par des agents du Département et des animateurs des fédérations d'éducation populaire et répartis en 3 commissions thématiques : bien vivre son collège, ouverture internationale et développement durable.
- Au cours de l'année 2015/2016, 10 collèges ont mené des projets autour de la parentalité. Ces actions ont permis aux parents de se familiariser avec les outils numériques liés à la scolarité ou d'échanger sur des thématiques portant sur l'éducation, notamment lors de « cafés de parents », animés par des professionnels de l'enfance et de l'adolescence.
- En 2016, le Département a aidé 5 fédérations d'éducation populaire et de jeunesse, dans le cadre de 8 projets, autour des sciences, de la parentalité, de la robotique et du numérique. Ces actions ont concerné 2 000 jeunes, 40 parents et 10 enseignants.
- En 2016, 2584 collégiens ont bénéficié du pass'sport et culture, une aide individuelle de 30 €, réservée aux élèves de 6^{ème} et destinée à faciliter la pratique sportive et/ou culturelle hors temps scolaire.
- 25^{ème} édition du pentathlon des jeux de tête (140 jeunes issus de 27 collèges ont participé).

Le sport

L'accès de tous aux pratiques sportives est une priorité de la politique départementale. L'engagement du Département dans ce domaine vise l'élargissement de la pratique sportive vers des publics diversifiés grâce à un réseau fort de 900 associations sportives.

Par ailleurs, le Département a réorienté sa politique sportive vers le sport pour tous et accompagne la structuration du mouvement sportif en partenariat étroit avec les acteurs qui concourent à la promotion et au développement du sport, notamment en s'appuyant sur la Maison des sports.

Un effort particulier est consenti d'autre part en direction du handisport et du sport adapté, ainsi qu'un soutien maintenu pour le sport scolaire.

Enfin, au titre de sa compétence de développement maîtrisé des sports de nature, il est chargé de l'élaboration du Plan départemental des espaces, sites et itinéraires de pleine nature (PDESI) et du bon fonctionnement de la Commission départementale des espaces, sites et itinéraires de pleine nature (CDESI).

Budget global 2016 : 2,5 M€.

✓ Éléments d'activité :

- 17 structures aidées pour l'acquisition de matériel.
- 25 manifestations sportives aidées. A noter que le marathon « 100 km de la Somme » a servi de support aux championnats de France du 100km, une première. Le Département a également soutenu le Grand prix cycliste de la Somme, dont le tracé a tenu compte du 100^{ème} anniversaire des batailles de la Somme, et l'Open international de Tennis Fauteuil, qui a quitté le site de Rue/Le Crotoy et a été organisé à Amiens.
- 667 associations sportives aidées pour leur fonctionnement dans le cadre d'un dispositif revu et simplifié (un forfait de base + un montant fixe par licencié).
- Soutien à l'action des centres de formation agréés, Pôles France et Pôles espoirs, qui permettent aux jeunes sportifs de progresser, avec l'objectif d'intégrer l'équipe nationale. 14 pôles et 4 centres de formation ont bénéficié de l'aide départementale en 2016.
- Soutien aux clubs samariens évoluant au niveau national, dans les divisions dites professionnelles ou amateurs. Un dispositif spécifique existe pour le football, permettant de soutenir également les équipes évoluant au niveau régional. 56 clubs ont bénéficié de cette aide en 2016. A noter que l'année 2016 a vu le retour de l'Amiens SC football en championnat professionnel, et le passage de l'équipe de hockey sur glace des Gothiques d'Amiens en structure professionnelle.
- Soutien aux comités sportifs départementaux par le biais de conventions d'objectifs, et financement des projets structurants menés au bénéfice du développement de la pratique sportive. 37 conventions ont été signées en 2016.
- Propriété du Département et ouverte en 2013, la Maison des sports accueille des comités départementaux et ligues régionales qui bénéficient ainsi de locaux et moyens mis à disposition. 23 structures sportives occupent ainsi les bureaux et le taux d'occupation est de 100 %. Les baux de location des bureaux ont été renouvelés en 2016, pour 4 ans. Des aménagements ont été réalisés pour améliorer la qualité d'accueil et le fonctionnement de l'établissement.
- Accompagnement de la pratique du sport en milieu scolaire par le biais du soutien à l'USEP et l'UNSS, qui se chargent notamment de l'organisation de rencontres sportives. En 2016, 18 associations sportives de collèges ont participé à des finales de championnat de France. L'aide du Département a porté sur le financement du déplacement et de l'hébergement.
- Jusque 2015, les associations sportives portant un projet lié au handisport ou au sport adapté pouvaient être soutenues par le Département. Ce dispositif était peu utilisé, 4 dossiers seulement avaient été proposés en 2015. La nouvelle dimension donnée à cette politique en 2016 a permis de financer 19 associations et les 2 comités sportifs.
- Dans le cadre de la priorité donnée aux loisirs et sports de nature, le pôle sport a piloté la conception du PDESI (Plan départemental des espaces, sites et itinéraires), feuille de route du développement des activités de nature. La démarche transversale et participative a permis d'élaborer un plan d'actions avec 24 fiches visant le développement des infrastructures et un programme d'actions destinées à l'ensemble des publics.



© Ph. Sergeant Cd80



© F. Delahaye

Les transports et la mobilité

L'année 2016 est la dernière année d'exercice complet par le Département de la compétence d'organisation des transports scolaires et des transports interurbains de voyageurs (réseau trans'80 et systèmes de transport à la demande délégués à des communautés de communes).

En effet, en 2017, cette compétence d'organisation sera transférée à la Région, en application de la Loi NOTRe.

Aussi, en 2016, tout en poursuivant ses activités traditionnelles des transports, le Département a défini avec la Région, et sous couvert de la Chambre régionale des comptes, les modalités de ce transfert, tant d'un point de vue budgétaire qu'organisationnel, afin qu'une continuité de service public soit assurée pour les usagers en 2017.

Budget global 2016 : 40 M€.

✓ Le transport scolaire :

Dans le département de la Somme, le transport scolaire est encore assuré gratuitement jusqu'à la troisième, permettant une économie d'environ 1 000 € par élève/an. Par ailleurs, pour les lycéens, le coût du transport pour les familles est limité à moins de 15% du coût réel de ce dernier.

A l'instar des autres années, les opérations de recensement des élèves et de mise en place des transports par autocar et par petits véhicules ont été entreprises dans les délais impartis pour que tout soit prêt le jour de la rentrée scolaire.

En 2016, plus de 32 000 élèves ont ainsi été recensés. Ce chiffre est stable par rapport à l'année précédente.

En matière d'organisation des transports par autocar, le premier semestre a notamment été mis à profit pour étudier et arrêter une organisation des transports adaptée aux modifications de la carte scolaire du premier degré arrêtée par l'Inspection académique.

Pour les transports adaptés en petits véhicules, 620 élèves en situation de handicap, scolarisés dans des classes spécifiques (ULIS et SEGPA) ou ne pouvant être transportés par autocar ont bénéficié d'un transport adapté individuel ou regroupé.

Enfin, les collégiens scolarisés en qualité d'internes ont bénéficié d'une aide financière basée sur la distance séparant leur commune de leur établissement scolaire. En 2016, cette aide a été versée à 203 familles.

✓ Le réseau Trans'80 :

Complémentaire du train, le réseau trans'80 est le mode de transport collectif qui, au départ d'un grand nombre de communes rurales, permet de rejoindre des pôles d'attraction du département, pour y poursuivre des études, y travailler ou y effectuer des démarches de loisirs ou administratives.

Le réseau est composé de 56 lignes voyageurs qui desservent 600 communes et hameaux du département.

Afin de répondre à la trajectoire budgétaire définie par le Département, une réorganisation de certaines lignes a été entreprise, se traduisant par la suppression de fréquences peu utilisées, tant en période scolaire qu'en période de vacances scolaires.

Malgré cette réduction d'offres, la fréquentation du réseau a augmenté par rapport à 2015 (1,7 million de voyages en 2016 contre 1,5 million en 2015) ainsi que les recettes (+ 70 K€ / 2015).



© Com des images - T. Hémin



© C. Bazin Ca80

La culture et le patrimoine

Le Département développe une politique culturelle à partir de trois axes principaux :

- Favoriser l'accès de tous à la culture.
- Soutenir et développer l'offre culturelle des territoires.
- Renforcer l'attractivité de la Somme.

Montant du Budget 2016 : 7,1 M€.

✓ Patrimoine et bâtiments à caractère culturel :

En 2016, le Département a poursuivi le développement des équipements culturels départementaux que sont les Archives départementales et l'Historial de la Grande Guerre. Il apporte également son soutien aux associations patrimoniales locales et contribue à la préservation et à la restauration des œuvres protégées au titre des Monuments historiques (9 projets soutenus en 2016, comme en 2015). Le Département participe également fortement au développement du centre culturel de rencontre de Saint-Riquier, dont il est le premier financeur.

✓ Archéologie :

En matière d'archéologie, le centre de conservation et d'étude de Ribemont-sur-Ancre a poursuivi en 2016 son développement en matière de recherche et d'analyse.

Les visites du centre ont été nombreuses. Parallèlement, les équipes du centre ont poursuivi la mise en œuvre d'un projet d'aménagement du site archéologique qui permettra de valoriser les vestiges gallo-romain en suggérant, via une implantation paysagère, les anciens monuments majeurs présents sur place et notamment le grand temple. Enfin, le Département a contribué à la mise en œuvre de chantiers de fouilles majeurs sur le Département.



© Ph. Sergeant Cd80

✓ Le livre et la lecture :

Dans le cadre de son action en faveur du livre et de la lecture, en complément des actions menées par la bibliothèque départementale, le Département a financé des associations œuvrant dans ce domaine. Il a ainsi permis la tenue de divers salons du livre en milieu rural, d'actions de médiation autour du livre et le développement des actions de l'association « On a marché sur la bulle », pôle régional de la bande dessinée, sur tout le département et notamment en milieu scolaire.

✓ Culture et Éducation :

Le dispositif Pac Collège 80, mis en place auprès des 66 collèges du Département, permet la sensibilisation aux arts et à la culture de plus de 28 000 élèves ainsi que la pratique artistique. En 2016, le Département a étendu le dispositif en permettant aux établissements d'accueillir en résidence des artistes (tous domaines artistiques confondus).

Le dispositif Appel à projets Enseignement artistique vise à soutenir l'enseignement musical. En 2016, le Département a ainsi contribué notamment à la mise en place d'un orchestre au collège d'Etouvie, à 18 projets d'acquisitions d'instruments et/ou de matériels, mais aussi à soutenir 11 projets d'accompagnement des pratiques amateurs.



© C. Bazin Cd80

✓ Culture et Solidarités :

Le Département de la Somme a fait le choix de développer une politique culturelle avec l'ambition d'agir au plus près des habitants et des territoires. A ce titre, il a lancé en 2016, pour la première fois, un appel à projets « culture et solidarités » dont la vocation est de soutenir les actions culturelles ayant un impact sur les publics les plus en difficulté dont il a la charge. En 2016, ce sont 13 projets qui ont été financés.

✓ Soutien au Spectacle :

Dans le cadre du soutien au spectacle le Département a accompagné en 2016 environ 70 associations ou structures œuvrant dans le domaine du spectacle vivant, de la diffusion du cinéma et de la musique avec pour objectif de permettre le développement d'une activité artistique de qualité sur l'ensemble de notre territoire. Cette action a ainsi permis la tenue sur l'ensemble du département, et particulièrement en milieu rural, d'événements artistiques de qualité comme le festival international du film d'Amiens, des festivals de musiques ou de théâtre.

✓ Développement d'une politique culturelle de proximité :

Le Département a souhaité soutenir et faire rayonner la présence artistique sur l'ensemble de son territoire. Il a donc ainsi lancé un appel à projets visant à favoriser l'accueil en territoire d'un artiste professionnel ou d'une compagnie professionnelle, tous domaines artistiques confondus (théâtre, musique, danse, arts de la marionnette, arts du cirque, arts visuels, patrimoine,...). 17 projets ont ainsi été accompagnés en 2016.

Le Département a également accompagné les territoires dans la mise en œuvre d'une politique culturelle de proximité. Cette démarche a permis de financer les projets culturels et du spectacle vivant des territoires du Val de Nièvre, Pays de Santerre, Bocage-Hallue – Val de Somme et Abbeville.

✓ Devoir de Mémoire :

Enfin, le Département a contribué à l'organisation du centenaire de la bataille de la Somme via des événements portés relevant de l'éducation, du spectacle vivant, de la communication ou d'une exposition.

Le Département a accompagné financièrement 35 projets en 2016 par le biais de son dispositif « Fonds d'initiatives locales ». Il a également poursuivi le soutien à la restauration de nombreux monuments aux morts et aux associations de souvenir patriotique (27 projets en 2016).

Il a également assuré le suivi de projets locaux structurants comme la rénovation du musée de Villers-Bretonneux et la création d'un Centre d'accueil et d'interprétation à Vignacourt. En lien avec la Direction générale adjointe Ressources, l'élaboration du dossier de candidature au patrimoine mondial de l'humanité appelé « Sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale (front Ouest) » s'est poursuivi.



© Y. Medmoun Cd80

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE «SOMME PATRIMOINE»

L'année 2016 a été consacrée à la préparation de la création de l'EPCC «Somme Patrimoine», avec pour vocation de regrouper et assurer la valorisation de trois sites culturels dont le Département est propriétaire : le parc archéologique de Samara, la Citadelle de Doullens et le centre de conservation de Ribemont/Ancre. Un groupe de travail constitué de divers services du Conseil départemental (Finances, Ressources Humaines, Juridique, Communication, Culture, Samara, Ribemont...) a ainsi préparé la mise en place de cet établissement public, tant sur le plan administratif, qu'en terme de projet culturel, en vue de l'installation du Conseil d'administration en janvier 2017.

Les Archives départementales

Dans la Somme, comme partout en France, les Archives départementales ont été créées à la Révolution pour recevoir, trier et communiquer les papiers des institutions de l'Ancien Régime, des établissements religieux et des familles nobles émigrées. Depuis lors, elles continuent à accueillir les documents d'intérêt historique produits principalement par les services publics (Préfecture, Conseil départemental, tribunaux, notaires, communes...), mais aussi par des familles, des entreprises, des associations. Il s'y trouve des documents très anciens, dont certains remontent au XI^e siècle, mais aussi très récents. Les supports sont également variés : parchemin, papier, film, plaque de verre, cassette audio ou vidéo, etc.

Budget 2016 : 225 000 €.

✓ Outre cette mission de collecte, les Archives départementales ont pour rôle :

- D'assurer la bonne conservation des documents qui leur sont confiés, principalement grâce à des conditions de température et d'humidité contrôlées et à une protection efficace contre la poussière, l'eau, le feu ou les insectes.
- De classer et d'inventorier les archives, afin de mettre à disposition des chercheurs les catalogues qui leurs permettront d'identifier les documents pertinents.
- De communiquer les archives au public, soit sous forme de documents originaux dans la salle de lecture des Archives départementales, accessible gratuitement chaque jour de la semaine, soit sur Internet, pour celles des archives qui ont été numérisées .
- De mettre en valeur les archives, par des publications, des expositions, des animations en direction de différents publics (travail avec les scolaires au sein du service éducatif, avec des associations ou sociétés savantes, actions visant le grand public).
- De conseiller les administrations et les collectivités afin de les aider à déterminer la durée pendant laquelle leurs documents doivent être conservés à des fins juridiques ou administratives, et ce qui doit en advenir à l'issue de cette durée (remise aux Archives départementales ou destruction).



© C. Bazin Ca80

✓ Éléments d'activité:

- Achèvement des travaux du nouveau bâtiment de Dury et livraison en juillet 2016. Le déménagement des archives est prévu en 2017 après la phase de stabilisation climatique des locaux.
- Un fonctionnement perturbé par les travaux de réhabilitation du site de la rue Saint Fuscien et par le départ du directeur en cours d'année (intérim assuré par la directrice adjointe), mais l'équipe a continué à exercer l'intégralité de ses missions.
- 9 802 communications de documents pour 599 lecteurs actifs, malgré 3 mois de fermeture.
- 14 000 visiteurs ont parcouru 41 millions de pages lors de 574 000 visites de la salle de lecture virtuelle du site internet.
- Des activités culturelles nombreuses ont pu être proposées aux différents publics malgré les travaux. Ce sont 2 760 personnes qui ont bénéficié de conférences, apéros-lectures, (en) quêtes d'archives (jeune public et grand public) alors que les Archives de la Somme n'ont pas pu participer aux Journées du Patrimoine, ni proposer d'exposition. Le public empêché a fait l'objet d'offres d'atelier sur mesure et à la demande. Il faut souligner en 2016 la poursuite d'une action avec des résidents d'un EHPAD qui débouchera en 2017 par la réalisation d'une exposition.
- Les activités pédagogiques variées ont permis à 3 702 élèves de participer à des ateliers in situ, alors que les Archives ne disposaient plus que d'une seule salle et d'une seule animatrice à compter du mois de septembre. L'offre pédagogique s'est de plus singulièrement étendue en 2016 avec des ateliers participant aux nouveaux programmes des lycées et collèges : travail en interdisciplinarité pour les EPI mais aussi pour les enseignements d'exploration de seconde. L'ensemble des disciplines scolaires sont désormais touchées, ainsi que tous les niveaux d'enseignements.

- Enfin, il faut souligner la venue au mois de décembre 2016 d'une délégation de 6 archivistes de la province de Nankin (RPC) qui ont bénéficié d'une visite du site de stockage de Dury, de la nouvelle salle de lecture et des sous-sols de stockage.

La Bibliothèque départementale

La Bibliothèque départementale de la Somme est un service du Conseil Départemental. Elle participe à la politique de décentralisation culturelle par la diffusion de livres et de documents sonores dans tout le département, par le conseil en création et gestion de bibliothèques publiques, par l'organisation de la formation initiale et permanente des personnels bénévoles et professionnels de son réseau, et par l'organisation d'activités culturelles (expositions, lecture à voix haute, animations littéraires, résidences d'auteurs, etc.)

La Bibliothèque départementale de la Somme dispose d'une antenne à Amiens de 1 200 m² et d'une à Saint-Riquier de 600 m² (dont seulement 125 m² sont dédiés à la vocation départementale de la bibliothèque)

Budget global 2016 : 363.000 €

✓ Le prêt – les chiffres clefs

La Bibliothèque départementale de la Somme a prêté 119 747 documents et supports d'animation en 2016, soit une augmentation de 6 000 prêts, comprenant :

- 79 805 prêts aux bibliothèques ouvertes du réseau.
- 39 942 prêts directs aux dépositaires et aux particuliers dans les sites d'Amiens et Saint-Riquier.

A fin 2016, 248 527 documents de la Bibliothèque départementale de la Somme étaient répartis dans le réseau.

Total des collections de livres : 405 500

Total des collections de CD : 65 675

Total des collections de DVD : 3 098

Total des collections documents animation : 5 006

✓ Les supports d'animation :

La hausse globale des prêts sur ce secteur se confirme au national et reflète un changement dans la nature même des services portés par les bibliothèques municipales et intercommunales qui consacrent de plus en plus de temps à l'animation de leurs équipements par des actions de médiation et d'animation sur les temps périscolaires et également en direction de tous les publics.

Dans notre département, l'ensemble des prêts est en hausse et ceci s'explique aussi par un renforcement de notre formation à l'utilisation de ces supports et par une remise à niveau et une diversification de la collection, en adéquation avec les attentes de nos partenaires.

✓ Tablettes :

Service proposé depuis juin 2014 aux bibliothèques de niveau 1 et 2 dont le personnel a été formé.

En 2016, 19 prêts de malles (chaque malle contient 5 tablettes) ont été effectués dont 5 prolongations.

✓ Formation des bibliothécaires :

Au cours de l'année 2016, 373 personnes (professionnels et bénévoles) ont participé aux 23 journées de formation organisées par la BDS. Trois journées ont dû être annulées faute de participants.



© C. Bazin Cc80

✓ Le réseau départemental de lecture publique :

Grâce à son réseau de bibliothèques partenaires et de dépôts, la Bibliothèque départementale de la Somme est présente dans 192 communes.

Le réseau est animé par 85 professionnels des bibliothèques et 360 bénévoles.

✓ Les services de la BDS :

- Accueil à la bibliothèque départementale du lundi au vendredi : 66 rendez-vous sur place.
- Service navette mensuel : 40 navettes ont circulé pour acheminer les 10 930 réservations dont 5 477 via le web.
- Service navette animation hebdomadaire : 95 navettes ont circulé pour acheminer les prêts de supports d'animation.
- Tournées de bibliobus et musibus : 44 sur Amiens et 74 sur Saint Riquier pour le bibliobus, 74 tournées pour le musibus.

✓ Activités culturelles :

Outre le prêt de malles thématiques de livres, de raconte-tapis, de kamishibai ou d'expositions littéraires, la BDS a organisé en 2016 différentes opérations spécifiques :

- Opération d'été « Éclats de lire en Somme ».
- Opérations d'animations avec le BD BUS.
- Atelier « Stop motion » sur tablettes à la Bibliothèque de Flixecourt et à la bibliothèque de Vignacourt.
- Des créations de supports d'animation originaux.
- Des résidences d'écrivains et ateliers d'écriture.
- L'opération « des parents, des bébés, un livre » : ce festival, qui s'est tenu du 19 octobre au 2 novembre 2016 sur tout le territoire, avait pour objectif de favoriser la parentalité en conviant adultes et enfants à participer aux animations proposées.
- Le concours lecture-écriture des collégiens édition 2015-2016.

Ces opérations ont été l'occasion de proposer des ateliers d'écriture, d'illustration et des rencontres sur l'ensemble du département. Elles ont permis de toucher un public nombreux et diversifié (de la petite enfance aux personnes âgées en passant par les scolaires primaire et collégien, et les publics prioritaires du CD : IME, insertion). La couverture médiatique a été satisfaisante (plusieurs articles dans Le Courrier Picard, L'éclaireur du Vimeu, articles dans Vivre en Somme et Nous Somme).

LES FAITS MARQUANTS 2016

- ➔ Ouverture du nouveau collège de Rivery.
- ➔ Intégration de groupements d'achat pour la fourniture d'électricité de 48 collèges publics.
- ➔ 25^{ème} édition du pentathlon des jeux de tête (140 collégiens ont participé).
- ➔ Marathon « 100 km de la Somme » support aux championnats de France du 100 km.
- ➔ 32 000 élèves transportés par le réseau de transport scolaire.
- ➔ Cérémonies du centenaire des batailles de la Somme.
- ➔ Création du niveau 3 du PAC80.
- ➔ Préparation de la création de l'établissement public de coopération culturelle « Somme Patrimoine ».
- ➔ Lancement des premiers appels à projet « Culture ».
- ➔ 120 000 documents et supports d'animation prêtés par la Bibliothèque départementale.
- ➔ Préparation du transfert de la compétence « Transport » à la Région.

Le développement des territoires

La politique de développement des territoires mise en œuvre par le Département s'inscrit dans le double objectif de :

- Développer des démarches transversales et territoriales adaptées aux réalités et spécificités locales.
- Favoriser des aménagements attractifs et équitablement répartis dans l'espace, respectueux de l'environnement et garantissant à chacun l'accès aux besoins fondamentaux et le « bien vivre ensemble ».

Le budget global consacré à ces actions en 2016 représente 29,8 M€

L'appui aux territoires

✓ Activités 2016 :

Au regard de l'évolution institutionnelle des périmètres et compétences des établissements de coopération intercommunale au 1^{er} janvier 2017, un dispositif d'accompagnement « transitoire » des collectivités, doté de 5 000 000 €, a été instauré par le Département pour l'année 2016. La dotation a été répartie par territoires correspondant aux EPCI sur la base de la population municipale 2015 (INSEE - recensement population 2012) pour des projets d'investissement sous maîtrise d'ouvrage intercommunale ou communale.

L'Assemblée départementale a décidé lors de sa session d'octobre 2016 de redéployer les crédits non mobilisés pour apporter une aide aux collectivités reconnues en état de catastrophe naturelle suite aux intempéries de mai et juin 2016.

293 dossiers ont été subventionnés à hauteur de 4 822 181 € dont 1 136 696 € au titre des inondations (17 dossiers). Ces dossiers représentent plus de 32 M€ d'investissement.

La majorité des dossiers concernent la construction/extension ou la réhabilitation de bâtiments communaux ou intercommunaux (mairies, salle des fêtes, multiactivités, logements communaux, ... 130 dossiers - 1 368 833 € - 28 %), viennent ensuite la voirie (81 dossiers - 21 %) la petite enfance éducation (27 dossiers - 12%). Il est à noter que les 22 dossiers d'équipements sportifs ou culturels mobilisent 31 % du montant total de subvention soit 1 508 850 €.

✓ Les conventions Pays :

Au vu de l'article 51 de la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales et, plus récemment, de la Loi NOTRe du 7 août 2015, qui a notamment supprimé la clause de compétence générale pour les Départements, l'Assemblée départementale a décidé, lors de la séance budgétaire en date du 24 mars 2016, du retrait du Département de la compétence « mission spécifique Pays » des syndicats mixtes et de l'association ADUGA.

✓ Les schémas et plans :

Le schéma des équipements aquatiques structurants, validé en 2010, définit le cadre de l'intervention du Conseil départemental et liste les projets prioritaires compte tenu de la nécessité de réhabilitation de ces équipements et de l'impact sur la pratique scolaire. Sept projets ont été retenus pour un montant total de subvention de 9 750 000 € et la programmation s'organisait initialement sur une durée de 9 ans.

En 2016, 5 opérations étaient engagées pour un montant global de subvention de 6 750 000 €. La réhabilitation du centre de natation communautaire de l'Abbevillois à Abbeville et la construction du centre aquatique de la Bresle Maritime à Mers/Le Tréport sont terminées. L'équipement du Sud Ouest Amiénois à Croixrault ouvrira au début du 2^{ème} trimestre 2017, celui de la Haute Somme à Péronne en septembre 2017 et celui du Val de Nièvre et environs à Flixecourt en 2019.

✓ Les opérations structurantes :

En 2016, 4 opérations structurantes, revêtant pour le département un caractère et des enjeux exceptionnels sont encore accompagnées :

- Le théâtre de Roye (1 M€).
- Le projet HUB de stockage électrochimique de l'énergie d'envergure internationale porté par le Laboratoire de Réactivité et de Chimie des Solides de l'Université Picardie Jules Verne (4 180 602 €).
- Le projet universitaire sur le site de la Citadelle d'Amiens inscrit au contrat complémentaire n° 2 du Contrat de Projets État-Région Picardie 2007-2013 (5 M€).
- La réhabilitation du Musée de Picardie (3 M€).



© Ph. Sergeant Cd80

✓ Syndicat Mixte Baie de Somme Littoral Picard :

Afin d'assurer un développement et un aménagement cohérent de la baie de Somme et du littoral, tout en garantissant la préservation et la valorisation du patrimoine bâti, paysager et naturel, le Département s'implique toujours fortement au sein du Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard (SMBSGLP).

Le Département a notamment poursuivi en 2016 les réflexions sur les projets suivants :

- Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI).
- Étude stratégique pour la restructuration urbaine d'Ault visant à la relocalisation des activités et des biens (redéploiement de l'espace public en fonction du recul du trait de côte).
- Gestion des milieux naturels et de l'accueil du public sur les espaces naturels.
- Plan vélo côte picarde en lien avec la Vélo route voie verte.
- Renouvellement du label «Grand Site de France».

Une convention annuelle fixe les modalités du concours financier apporté par le Département au Syndicat mixte (1,9 M€ apporté par le Département en 2016 au titre du fonctionnement).

Enfin, le Conseil départemental s'appuie sur l'expérience du Syndicat mixte pour la mise en œuvre du Grand projet vallée de Somme (maisons de la vallée et belvédères littoraux).

L'attractivité du territoire et le développement agricole et touristique

Après avoir joué un rôle important dans le développement économique des territoires, les Départements ont vu leur place dans ce domaine se réduire considérablement du fait de la suppression de la clause de compétence générale par la Loi NOTRe du 7 août 2015.

En 2016, le Conseil départemental a redéfini ses actions qui s'orientent désormais en faveur du soutien aux activités en milieu rural, de la promotion et de l'aménagement du territoire par le soutien aux grands projets d'infrastructures, du développement des filières agricoles et agroalimentaires et enfin du renforcement de l'attractivité du territoire et du développement touristique.

✓ Le soutien à l'agriculture :

Les actions du Département sont basées sur des partenariats avec différents organismes agricoles et sur des aides aux investissements pour les entreprises agricoles et agroalimentaires. D'ailleurs la Somme est le 1er Département des Hauts de France à avoir signé en 2016 une convention de partenariat avec la Région Hauts de France pour la mise en œuvre d'aides aux investissements en faveur des entreprises des filières agricole et halieutique.

Les actions menées en 2016 :

- Mise en œuvre d'un programme de soutien à la filière élevage, complémentaire aux actions de l'État et de la Région, qui s'est traduit par la signature de la charte « Avenir Élevage 80 » le 8 juin 2016 à Domléger-Longvillers.
- Aide à la diversification des activités avec la mise en place de nouveaux dispositifs d'aides aux investissements pour soutenir la modernisation des exploitations d'élevage, la

diversification dans les fermes et la production d'énergies renouvelables (3 exploitations accompagnées et un projet soutenu en 2016).

- Accompagnement de la filière agroalimentaire en lien avec l'association Agrosphères et la mise en place d'aides aux projets d'investissements matériels et de créations d'emplois pour les entreprises (2 entreprises aidées en 2016 – 170 CDI à créer dans les 3 ans).
- Aides au développement des circuits courts, soutien au développement de la démarche «Somme Produits Locaux», notamment sur le recours à la production locale dans les cantines des collèges, les établissements médico-sociaux, la restauration collective et les particuliers. L'année 2016 a notamment été consacrée à la sensibilisation des établissements médico-sociaux par des rencontres menées conjointement par les équipes du Département et celles de la chambre d'agriculture (141 producteurs et 228 acheteurs recensés).
- Valorisation de l'agriculture et de la ruralité.
- Accompagnement des agriculteurs en situation fragile (dispositif de soutien portant sur un accompagnement technique, social ou de médiation).
- Mise en place d'actions de sensibilisation auprès des agriculteurs pour réduire l'usage des intrants en agriculture, accompagnement pour l'installation ou la conversion en agriculture biologique.
- Promotion des techniques culturales avec le soutien au projet de ferme agro-écologie 3.0 inaugurée le 2 juin 2016 à Aizecourt le Haut.
- Lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols.



© C. Bazin Ca80

✓ L'aménagement foncier :

La Loi de développement des territoires ruraux, du 23 février 2005, a transféré la compétence « aménagement foncier » de l'État vers les Départements.

Dans ce cadre le Département assure notamment :

- La réalisation d'opérations d'aménagement foncier afin de limiter l'impact de certaines infrastructures sur l'agriculture: 6 opérations d'aménagement foncier rural en cours.
- La reprise de la procédure d'aménagement foncier lié au Canal Seine Nord Europe suite à la reconfiguration du projet: 105 communes concernées, 9000 propriétaires, 700 exploitants et un déroulement de l'enquête publique du 14 septembre au 17 octobre 2016.

✓ Le soutien au tourisme :

Notre territoire possède un réel potentiel touristique qu'il y a lieu de mettre en valeur et de promouvoir. Le Département de la Somme s'est engagé dans ce sens par le biais de différentes actions :

- Le soutien au développement des activités, manifestations et infrastructures touristiques : dans ce cadre, le Département apporte son soutien financier aux équipements touristiques existants les plus structurants et qui drainent chaque année de nombreux visiteurs (chemins de fer de la Baie de Somme et de la Haute-Somme par exemple). Des aides sont également apportées à différents partenaires afin de valoriser l'offre touristique.
- La valorisation des bâtiments et sites à caractère touristique inscrits dans son patrimoine immobilier: ainsi, dans le cadre du Grand Projet Vallée de Somme, l'année 2016 a été consacrée à la finalisation du programme de rénovation et d'aménagement de maisons éclusières (Frise, Éclusier-Vaux, Froissy, Lamotte-Brebière, Ailly-sur-Somme et Long). Les gestionnaires, retenus dans le cadre d'un appel à candidatures lancé en 2014, ont pris possession des locaux et ont réalisé leur première saison touristique).
- La promotion de la «Destination Somme» : le Département y contribue par le soutien financier qu'il apporte à l'ADRT «Somme Tourisme».

Le Département assure également la gestion de la Maison de la Somme, située sur le Parvis de la Cathédrale d'Amiens, et qui a accueilli près de 15 000 visiteurs en 2016.

L'année 2016 a été riche en événements et manifestations liées au centenaire de la Bataille de la Somme. Les cérémonies du 1^{er} juillet 2016 ont rassemblés près de 10 000 participants français, britanniques et en provenance des pays du Commonwealth.



© F. Léonardi



© Ph. Sergeant Ca80

L'environnement et les énergies

Le Département mène des actions dans les principaux domaines suivants : biodiversité, eau, déchets, énergie, climat et qualité de l'air.

✓ La biodiversité :

L'image « nature » de la Somme est associée aux paysages emblématiques du littoral ainsi que des grandes vallées humides de la Somme, de la Bresle et de l'Authie. Ainsi, la préservation de la biodiversité et des paysages constitue un enjeu transversal. En effet, les multiples services rendus par la nature (prévention contre les inondations, préservation de la ressource en eau, supports au tourisme et aux sports de nature, agriculture, cadre de vie, ressources génétiques, santé publique...) représentent un atout de développement local, dans le contexte de la grande Région des Hauts de France voire plus globalement de l'Europe du Nord.



© D.Cry

Dans le cadre de sa compétence Biodiversité, et du Schéma départemental des espaces naturels 2014-2023, de nombreuses actions ont été menées sur les propriétés départementales avec des aides financières apportées par les différents partenaires, et en accompagnement des acteurs du territoire à travers le Plan Somme 2.

En 2016, ces actions ont porté par exemple sur les sujets suivants : révision des zones de préemption, renforcement de la gouvernance locale autour des « Espaces naturels sensibles » (ENS) et des actions de valorisation et d'entretien des ENS, mise à plat de la gestion des huttes de chasse, rédaction des dossiers de demande d'autorisation « Loi sur l'eau », poursuite des acquisitions ciblées (en moyenne 8 ha/an depuis 1985) et instruction de 20 dossiers de subvention pour un total de 150.000 €.

✓ L'eau :

En 2016, les missions du SATESE, du SATEP et du SATANC se sont poursuivies dans le cadre de la convention de délégation des assistances techniques dans le domaine de l'eau conclue avec l'association AMEVA pour 3 ans en 2014. Ces missions sont menées en synergie avec les autres champs de compétence de l'association dans le domaine des rivières et en tant que porteur des deux SAGE : Haute Somme et Somme Aval et cours d'eau côtiers. Cette convention a été renouvelée pour une dernière période de 3 ans en janvier 2017.

En 2016, le SATESE est intervenu en suivi auprès de 80 stations d'épuration, soit 72 % du total. 122 contrôles ont été réalisés avec un taux de conformité de 93 %. Le SATEP a assuré des missions de conseil auprès de 15 collectivités et le SATANC a assuré son rôle d'animation auprès des 769 communes du département non couvertes par un assainissement collectif.

✓ Les déchets :

En application de la loi NOTRe, les actions relatives à la prévention et à la gestion des déchets ont été essentiellement recentrées en 2016 sur les activités et compétences du Département lui-même, en particulier pour les collèges avec les actions suivantes :

- Approbation de la démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective pour les collèges publics de la Somme et de son programme d'actions 2016 – 2021.
- Opérations « stop au gaspillage ».
- Définition d'une mission d'accompagnement pour pérenniser et développer la pratique du compostage dans les collèges.
- Consolidation du volet déchets dans l'opération « vers une meilleure prise en compte de l'environnement dans les établissements médico-sociaux ».



© M. Farcy

✓ Énergie, climat et qualité de l'air :

De part le cadre d'action général donné par la Loi TECV (Transition énergétique pour la croissance verte du 17/08/2015), une réflexion stratégique et juridique a été menée pour connaître les capacités du Département à agir et à développer des solutions climat-énergie permettant d'atteindre les objectifs fixés en matière de maîtrise de l'énergie et des émissions de carbone sur son patrimoine et services associés, mais également en appui aux territoires. Ces actions recouvrent de nombreux domaines (bâtiments, voirie, achats, véhicules, ressources naturelles, éducation à l'environnement, précarité...) dans lesquels il a toute légitimité à agir.

Différentes actions ont été menées en 2016 :

- Actualisation du bilan carbone de la collectivité : le bilan sur le périmètre strictement réglementaire (au sens du bilan des émissions de gaz à effet de serre - Loi Grenelle II) est très positif avec une baisse de l'ordre de 17% des émissions de gaz à effet de serre, et une trajectoire en cohérence avec l'atteinte du facteur 4 d'ici à 2050 : 27 900 tonnes équivalent CO₂ en 2014 contre 23 100 tonnes équivalent CO₂ en 2016. Ce périmètre comprend les consommations directes d'énergies du Conseil départemental (carburants des véhicules, chauffage des bâtiments...) et les consommations d'électricité dans les bâtiments.
- Mobilisation de l'éco-comparateur SEVE, qui permet d'objectiver les critères environnementaux liés aux chantiers routiers.
- Poursuite de la collecte des certificats d'économie d'énergie (CEE).
- Réalisation et animation du volet « sensibilisation » du contrat d'exploitation de chauffage dans les collèges.
- Rédaction d'un guide de gestion de la qualité de l'air pour les collèges et les centres médico-sociaux.
- Accompagnement de 12 établissements médico-sociaux qui ont réalisé une animation auprès de leur personnel ou de leurs résidents sur les économies d'énergie ou la gestion des déchets.
- Finalisation de l'enquête « énergie-environnement » menée auprès de 120 établissements médico-sociaux et organisation d'une journée de restitution.
- Plusieurs interventions au sein de collèges dans le cadre d'actions d'éducation à l'environnement.

Le laboratoire départemental d'analyses

Le Laboratoire Départemental d'Analyses de la Somme est devenu un outil performant dans les domaines de la santé publique vétérinaire et joue un rôle capital lors des crises sanitaires. Outre la santé publique, le LDA80 intervient aussi pour la qualité et le développement durable des filières agro-alimentaires et la préservation de l'environnement. Reconnu par le comité français d'accréditations, les compétences techniques du laboratoire sont aussi attestées par les nombreux agréments qui lui sont délivrés par les trois ministères de l'environnement, de la santé et de l'agriculture.

L'activité actuelle se répartit sur les trois unités techniques (la santé animale, la microbiologie des aliments et la chimie des aliments) et un service spécialisé dans des prestations associées au service des clients (formation, audit, conseil en sécurité sanitaire des aliments).

Au cours de l'année 2016, le laboratoire a effectué près de 229 000 analyses dans le cadre de demandes officielles, d'autocontrôles ou de demandes de diagnostic.

L'année 2016 a également été marquée par la signature de la convention de mutualisation des laboratoires départementaux du Pas-de-Calais, du Nord et de la Somme définissant des modalités d'organisation et de fonctionnement de cette nouvelle entente interdépartementale. Des contacts sont également engagés avec les laboratoires de l'Aisne et de la Seine Maritime.

L'année 2017 sera marquée par la mise en place des premiers groupes de travail pour la mutualisation des moyens dans les domaines de la qualité, des marchés et de la comptabilité analytique.



© C. Bazin Cd80

Le parc Samara

Ce parc archéologique, situé à la Chaussée Tirancourt près d'Amiens, a été créé en 1988 par le Département de la Somme à proximité immédiate des vestiges d'un ancien oppidum romain. Principal archéo-site du nord de la France, il a pour vocation de présenter aux visiteurs des reconstitutions d'habitats, de techniques et d'artisanats de la préhistoire.

D'importants efforts ont été menés au cours des dernières années pour effectuer une refonte de l'offre pédagogique, afin de mieux répondre aux attentes des enseignants, et de modifier l'identité du parc autour du message « Nature et Archéologie ». Samara est aujourd'hui un parc vivant dont les vocations ludique, pédagogique et scientifique sont plus lisibles.

En 2016, la fréquentation s'est élevée à 78 229 visiteurs, elle reste à un niveau très satisfaisant par rapport aux années précédentes.

A noter que, jusque fin 2016, le parc Samara était géré dans le cadre d'une régie départementale. Depuis le 1^{er} janvier 2017 il a rejoint l'établissement public de coopération culturelle « Somme Patrimoine » avec le centre archéologique de Ribemont sur Ancre et la citadelle de Doullens. Cet établissement public, créé par le Département de la Somme, a pour vocation de regrouper et de fédérer dans le cadre d'une gestion commune différents équipements culturels de la Somme.



© Gévuça - L. Leber

LES FAITS MARQUANTS 2016

- ➔ Mise en œuvre du dispositif transitoire 2016, première phase de la politique territoriale 2016-2020 en faveur des communes et des EPCI et élaboration du dispositif 2017-2020 dont une partie des modalités est votée au Budget supplémentaire 2016.
- ➔ Élaboration d'un guide d'appui aux territoires pour la politique territoriale 2017-2020.
- ➔ Vote des modalités financières de sortie du Département des syndicats mixtes de pays.
- ➔ Diffusion du « guide de l'ingénierie départementale » aux communes et aux EPCI et mise en ligne sur le site somme.fr.
- ➔ Mise en œuvre d'un programme de soutien à la filière élevage.
- ➔ Reprise de la procédure d'aménagement foncier lié au Canal Seine Nord Europe.
- ➔ Actualisation du bilan carbone de la collectivité.
- ➔ Signature de la convention de mutualisation des laboratoires départementaux de la Somme, du Pas de Calais et du Nord.
- ➔ 78 000 visiteurs au parc Samara.



Annexes

Les missions support

Les finances et la commande publique

La Direction des Finances et de la commande publique est chargée d'une part de concevoir et de mettre en œuvre la politique budgétaire et financière du Conseil Départemental et, d'autre part, d'organiser la commande publique dans le respect des dispositions réglementaires et d'optimiser les achats du Conseil Départemental.

✓ Quelques éléments 2016 :

- Préparation des budgets primitifs pour la collectivité (principal et annexes).
- 8 168 bordereaux de mandat transmis à la paierie départementale.
- 16 procédures d'appel d'offres lancées.
- 278 marchés notifiés.
- 52 procédures adaptées lancées.
- + de 1 780 demandes de service sur la base de connaissance.
- Mise en production de 8 extranets subvention.
- Mise en production de Chorus Portail Pro (dépôt dématérialisé des factures).
- Mise en production de la nouvelle Nomenclature Stratégique de Programme.

✓ Les achats :

En 2016, le Département a réalisé un volume d'achats extérieurs de 103 M€. 73,5 % de ces achats ont été effectués auprès de prestataires ou de fournisseurs situés dans le département de la Somme et 9,5 % dans le reste des Hauts de France.

Ces achats se répartissent de la façon suivante :

- Prestations de services : 43,4 % (les transports scolaires en représentent une part essentielle).
- Travaux et entretien des infrastructures : 31,4 %.
- Travaux et entretien des bâtiments : 17 %.
- Achat de fournitures : 8,2 %.

Les ressources humaines et le dialogue social

La Direction des ressources humaines et du dialogue social conçoit, propose, met en œuvre et administre une politique de ressources humaines qui applique les orientations stratégiques fixées par les élus au regard des enjeux de la collectivité. Elle répond aux besoins en effectifs et compétences, développe les dispositifs en matière de santé et sécurité au travail, de politique sociale en faveur du personnel, pilote la masse salariale et la politique de déroulement de carrière, anime le dialogue social.

✓ Quelques éléments 2016 :

Les orientations stratégiques pour la politique de ressources humaines ont été définies pour la période 2016-2020 dans le document « Refondation » adopté par l'assemblée délibérante le 15 février 2016. Elles s'organisent en 3 volets :

1/ Un volet d'économies sur la masse salariale

une baisse de 5 % de la masse salariale au 31 décembre 2020 par rapport au 1^{er} janvier 2015, soit 6 M€, a été décidée, ce qui représente 8,5% du total des économies envisagées sur les crédits de fonctionnement sur la même période de 5 ans pour l'ensemble des politiques départementales. Cette orientation se traduit notamment par une baisse de 50 postes en moyenne par an au tableau des effectifs. En 2016, 56 postes ont été supprimés suite à des départs de la collectivité ou des fins de contrats.

2/ Un volet ouvert à la négociation avec les organisations syndicales

Il a donné lieu à 5 groupes de travail administration / syndicats qui se sont déroulés entre février 2016 et septembre 2016, sur les questions suivantes :

- Refonte du régime indemnitaire.
- Situations statutaires spécifiques : les situations ont été réglées au travers de la refonte du régime indemnitaire.
- La mobilité des personnels : une charte de la mobilité a été adoptée et intégrée au règlement intérieur des services de la collectivité, lui-même totalement réécrit et publié par décision du Président du conseil départemental en date du 6 octobre 2016.
- Cartographie des Centres Départementaux d'Exploitation Routière (CDER) : une nouvelle organisation a été arrêtée par décision du Président. Elle porte leur nombre de 36 à 18. Cartographie des Centres Médico-sociaux (CMS) : la nouvelle implantation territoriale des services de solidarité et d'insertion a été décidée en octobre 2016 et prévoit, d'ici le 1^{er} janvier 2020 au plus tard, des MDSI (maisons départementales de l'insertion et des solidarités) ainsi que des permanences sociales et PMI dans les communes volontaires, sur chacun des 9 territoires d'action sociale.
- Organisation de la maintenance et de l'accueil des collèges : la nouvelle organisation a été arrêtée par décision du Président du Conseil départemental le 18 octobre 2016.

3/ Un volet où le Conseil départemental, malgré ses contraintes budgétaires fortes, s'est engagé à maintenir les actions en cours :

Formation des personnels, rythme de promotion et d'avancement des agents, prévention des risques professionnels, intégration des agents en situation de handicap, politique sociale.

Quelques chiffres 2016 (en cumul annuel ou au 31/12/2016) :

- Effectif total payé tous statuts confondus : 2 864.
- Masse salariale totale mandatée : 122,3 M€. €
- Nombre d'agents à temps partiel : 441.
- Nombre de télétravailleurs : 88 + 25 pour raison médicale (8 nouveaux aménagements de poste en 2016).
- Nombre annuel de jours de formation réalisés : 9 041.
- Nombre de bénéficiaires de l'obligation d'emploi (dernière déclaration au FIPHFP) : 163.

La logistique et les systèmes d'information

La Direction de la logistique et des systèmes d'information apporte aux autres directions un ensemble de services dans les domaines suivants : informatique et téléphonie, réseaux, mobilier, déménagements, manifestations, imprimerie, fournitures.

Elle assure également la gestion des accueils physiques et téléphoniques et du courrier. Son budget global est de 5,5 M€.

✓ Éléments 2016 :

- Mise en œuvre du programme « Département 3.0 », véritable saut qualitatif et quantitatif dans la modernisation de l'administration, vise deux objectifs essentiels et concrets. Il s'agit de simplifier et moderniser le travail des services mais aussi de simplifier et accélérer les relations entre les usagers et le Conseil départemental. Il se décline en 54 projets dont 32 ont été mis en œuvre ; les 22 restants étant programmés sur les prochaines années. Trois projets particulièrement marquants illustrent ce programme :
 - Les services du Département ont migré leurs outils bureautiques vers des logiciels libres et notamment la suite LibreOffice.
 - Les services en charge de l'APA ont été dotés de tablettes qui permettent de prescrire un plan d'aide qui est ensuite intégré automatiquement au système d'information des solidarités.
 - Un service de demande de subvention par voie dématérialisée a été mis en œuvre.

- Mise en place des « enveloppes de gestion autonome » (EGA) pour les DGA concernant les commandes de fournitures de bureau, les consommables informatiques, le mobilier et les frais de réceptions.
- Poursuite de la démarche de maîtrise des consommations de papier. Ainsi en 2016, la consommation de papier du Département (ensemble des services + imprimerie) s'est élevée à 63,83 tonnes, en baisse de près de 2 tonnes par rapport à 2015. A noter qu'une part croissante des impressions est réalisée par l'imprimerie, ce qui permet de réduire le coût unitaire par rapport aux imprimantes de bureau.
- Mise en place de l'informatisation sur « logeco / logaweb » du catalogue de matériels et fournitures de PMI, permettant aux territoires de passer des commandes pour les consultations de PMI. Application au 1^{er} janvier.
- Harmonisation des horaires d'accueil entre le siège rue de la République et le centre administratif départemental qui regroupe les directions des Solidarités.

Quelques éléments chiffrés 2016 :

- Nombre de livraisons de fournitures dans les services : 3 146.
- Nombre de mandats traités : 1 351.
- Nombre de renouvellements de matériels informatiques et divers : 840.
- Nombre d'appels au 111 (assistance informatique interne) : 10 604.
- Nombre de projets de développement informatique suivis : 22.
- Nombre de déménagements réalisés en interne : 120.
- Nombre d'interventions sur des manifestations : 95.
- Volume d'archives transférées : 61,5 tonnes.
- Nombre de dossiers traités par l'imprimerie : 1 040 et 29,2 tonnes de papier.
- Nombre d'accueils physiques : 28 272.
- Nombre d'accueils téléphoniques : 46 060.
- Volume de courrier traité sortant (siège + territoires) : 375 000 plis.

L'appui aux solidarités

La direction appui aux solidarités porte l'essentiel des fonctions support structurantes de la direction générale adjointe des solidarités et de l'insertion. Elle répond à la nécessité de disposer d'un niveau de proximité pour gérer les fonctions ressources de façon coordonnée, adaptée et efficiente en tenant compte des besoins spécifiques des professionnels du travail social.

Ses principales missions portent sur les domaines suivants :

- Assistance juridique et droits des usagers : veille juridique, droits des usagers dans les procédures, gestion des contentieux et délégations d'autorité parentale. Dans ce domaine en 2016 : 210 questions ont été traitées, 50 arrêtés ont été relus et 8 dossiers de recours contentieux individuels APA ont été traités.
- Allocation des ressources : demandes informatiques, bureautiques, gestion des mobiliers et des locaux du domaine médico-social et suivi des mouvements d'agents. En 2016, 395 demandes informatiques ont été traitées, 52 commandes de mobilier, 668 réservations de salles.
- Développement et gestion des systèmes d'information spécifiques des solidarités : suivi des logiciels métier et des bases de données, formations, tableaux de bord, sécurisation des transferts de données avec les partenaires, expérimentations diverses dans le cadre du projet Département 3.0. En 2016, 102 agents ont bénéficié d'une formation SOLIS AST, 19 agents d'une formation SOLIS RSA et 23 agents d'une formation SOLIS ASG ; 1 066 demandes d'intervention sur des dossiers RSA ont été traitées ; plusieurs projets informatiques ont été développés comme SOLIS N'GO (solution nomade tablette pour les équipes d'évaluateurs APA). Au total 7725 nouveaux dossiers ont été créés dans la base de données SOLIS.
- Pilotage des finances des solidarités : participer à l'élaboration et à l'exécution du budget des solidarités. 23 956 opérations de liquidations en dépenses et 8 273 en recettes ont été traitées en 2016.

- Accompagnement des compétences : formation, accueil des nouveaux arrivants et des stagiaires, conseil technique en travail social et échange sur les pratiques professionnelles. Ainsi en 2016, 10 jeunes volontaires en service civique et 89 stagiaires en travail médico-social ont été accueillis, 4 conférences sur les systèmes d'information ont été organisées et une démarche d'analyse de pratiques professionnelles en prévention enfance a été lancée.

L'appui administratif et budgétaire à l'équipement

Direction support de la DGA Équipement du département, les principales missions de la direction sont :

- La rédaction des marchés publics pour les autres directions de la filière équipement, leur exécution administrative et financière, la veille juridique.
- La liquidation de la dépense.
- La gestion des autorisations d'occupation temporaire du domaine public départemental.
- La gestion des litiges contentieux avec les usagers.
- La gestion patrimoniale de l'immobilier du Département.
- La gestion locative de l'immobilier du Département.
- La gestion et les acquisitions foncières.

L'année 2016 a été marquée par la poursuite du transfert d'un peu plus de 300 parcelles dans le domaine public départemental ainsi que par les nombreuses procédures de transfert de collèges engagées.

Quelques chiffres 2016 :

- Nouveaux arrêtés de voirie : 1 072.
- Immeubles vendus : 2.
- Immeubles achetés : 1.
- Cessions en cours : 22.
- Renouvellement de baux : 25.
- Collèges transférés : 3.
- Transfert de collèges en cours : 43.
- Marchés notifiés : 59.

La communication

La direction de la communication assure à la fois les activités de communication interne et de communication externe. La communication interne a pour vocation de valoriser le travail des agents de la collectivité et de les accompagner dans leurs relations avec l'administration départementale. La communication externe vise à informer le grand public des actions et politiques menées par le Département mais également à mettre en valeur ce qui a trait tant à l'identité du département (histoire, patrimoine, traditions, manifestations...) qu'à ses réussites (économiques, associatives, culturelles, sportives...) et talents passés, actuels et futurs.

Quelques chiffres et activités 2016 :

- Rencontres agents/président, cérémonie des vœux, de remises de médailles, de retraites, de lauréats de concours, ...
- Accueil des nouveaux arrivants (31 en 2016).
- Réalisation de 8 numéros du journal interne « Nous, Somme » et 21 000 exemplaires distribués.
- Publication du bimestriel « Vivre en Somme », distribué dans 270 000 boîtes aux lettres (avec 2 numéros spéciaux en 2016, l'un sur le centième numéro et l'autre sur le centenaire de la bataille de la Somme).
- Administration et animation des différents sites web dont somme.fr (450 000 connexions en 2016).

- Gestion et animation des réseaux sociaux du Département (2 900 abonnés Twitter et 4 630 abonnés Facebook).
- Organisation de grandes manifestations : «les talents du sport» (600 participants en 2016), «le spectacle pour la paix» (1 000 spectateurs en 2016), la Samaritaine (1 500 participants en 2016).

Les affaires juridiques

La Direction des affaires juridiques a quatre fonctions essentielles : conseil et aide à la décision auprès des directions et des services, sécurisation et aide à la rédaction des actes, traitement des contentieux, relecture de l'ensemble des rapports présentés aux élus.

Par ailleurs, l'un des juristes de la Direction exerce les fonctions de personne responsable de l'accès aux documents administratifs et à la réutilisation des données publiques (P.R.A.D.A.), qui a notamment pour mission de veiller au respect de la loi du 17 juillet 1978 sur la communication des documents administratifs.

A noter qu'en 2016 la Direction a mis en place une newsletter juridique, adressée mensuellement aux agents du Département.

Quelques chiffres 2016 :

- Demandes d'aides à la décision traitées : 308.
- Demandes d'aides à la rédaction traitées : 202.
- Dossiers contentieux traités (nouveaux ou en cours) : 88.
- Demandes de communication de documents administratifs traitées : 55.

Les autres activités support

✓ La documentation :

Le service documentation met à disposition des élus et des agents, la documentation professionnelle indispensable à l'exercice des compétences obligatoires du Conseil départemental. Une équipe de cinq agents assure l'actualisation des ressources documentaires par l'acquisition, la gestion de 343 abonnements pour 138 titres de périodiques (dont 8 bases de données spécialisées : technique, juridique, commande publique, ressources humaines, actualité réglementaire) et par l'acquisition d'ouvrages de référence. Pour contenir les dépenses, le service organise la circulation des périodiques professionnels et d'actualité entre les services : 539 lecteurs répartis dans les 110 listes de circulation maintenues à jour.

Dans le cadre de la veille documentaire, le service a sélectionné, et indexé dans la base de données interne, 9 400 articles. Cette veille est diffusée dans les produits documentaires dématérialisés, sur le portail intranet de la Documentation (9 454 connexions en 2016) et par messagerie sur listes de diffusion.

✓ Le service aux élus :

Le service aux Élus est chargé des conditions d'exercice des mandats des conseillers départementaux en veillant à la bonne organisation matérielle de la réalisation des missions des vice-présidents (secrétariats, déplacements officiels, transmission de l'information...), ainsi que des groupes d'élus.

Il gère des dossiers spécifiques qui lui sont délégués comme le suivi des délégations de fonction, des désignations des membres du Conseil départemental dans les organismes extérieurs et des désignations du Président. A ce titre, il a traité en 2016, 16 désignations de représentants du Président et 32 désignations d'élus décidées en Assemblée départementale.

Il gère également la formation des élus dans le cadre de la législation existante, soit 28 demandes de formation en 2016 dont 22 suivies.

✓ Le secrétariat des assemblées :

Il assure le suivi et la transmission, ainsi que la mise en forme des délibérations du Conseil départemental et de la Commission permanente. Il assure également la publication des arrêtés pris par Le Président.

Quelques chiffres 2016 :

- 500 rapports visés.
- 500 délibérations rédigées et transmises au contrôle de légalité.
- 1 300 actes transmis au contrôle de légalité (arrêtés et marchés).
- 355 arrêtés traités pour publication au recueil des actes administratifs.
- 14 réunions de majorité préparées.
- Présence aux séances publiques du Conseil départemental aux commissions permanentes.
- Rédaction de 10 procès-verbaux de séances publiques.

✓ **La mission médiation Institutionnelle :**

La médiation institutionnelle est un processus structuré dans lequel un tiers médiateur a pour mission de faciliter la résolution d'un désaccord ou litige qui oppose l'administration à un citoyen, usager des services départementaux.

Alternative extra judiciaire, elle est un moyen efficace de rétablir un dialogue équilibré, de ré expliciter une orientation départementale ou une décision, de trouver une solution négociée optimale conforme à l'intérêt général et aux intérêts spécifiques.

Au cours de cette 5^{ème} année d'exercice de la médiation, la mission, rattachée au directeur général des services, s'est inscrite dans la continuité de l'action consolidant ainsi l'efficacité de ce dispositif-citoyen exigeant en matière d'écoute, de suivi et de recommandations, améliorant sa performance notamment au travers de l'analyse fine et objectivée des saisines récurrentes.

Cet examen permet d'identifier des voies de progrès et de développement de la qualité de service et à terme de réduire la réitération de litiges significatifs, au bénéfice de l'ensemble des acteurs du traitement des réclamations, agents et usagers des services départementaux.

En 2016, la médiatrice a traité 234 demandes avec un taux de résolution amiable de 96 %. Le délai moyen de traitement a été de 8 jours.

✓ **La mission développement durable :**

Rattachée à la DGA Ressources, cette mission a développé un important travail de préparation, mené sur l'année 2016, pour que le Conseil départemental adopte son « schéma cadre 2017-2021 développement durable : 35 mesures pour une administration exemplaire en matière de développement durable ».

Ces mesures concernent différents domaines :

- La gestion du patrimoine bâti.
- La gestion des infrastructures routières.
- L'optimisation des véhicules de service et des déplacements des agents.
- La préservation de la diversité des ressources naturelles.
- La gestion des ressources humaines.
- L'éco-responsabilité au sein des collèges.
- L'accompagnement des équipes.
- L'insertion par l'activité économique.
- La gestion et la prévention des déchets.

D'autre part, et conformément au décret d'application du 17 juin 2011, un rapport d'évaluation portant sur la situation du Département au regard du développement durable portant sur l'année 2016 a été élaboré et présenté à l'assemblée départementale.

✓ **La mission Europe :**

Rattachée depuis le 1^{er} janvier 2016 à la DGA Ressources, la Mission Europe représente le Département dans les différentes instances de suivi et de programmation des fonds européens en Région Hauts de France. Elle a en charge l'optimisation des crédits européens au bénéfice des projets et actions portés par le Conseil départemental. Elle apporte un appui technique aux directions opérationnelles dans la mobilisation des fonds structurels et d'investissement.

La Mission Europe assure le pilotage et le suivi d'une subvention globale FSE (fonds social européen) d'un montant de 6 232 000 € sur la période 2014-2017.

En interne, un comité de suivi des actions d'insertion spécifique au FSE se réunit régulièrement. De même un comité de pilotage couvrant l'ensemble des fonds structurels et d'investissement a été mis en place permettant un suivi régulier de la programmation.

Ce positionnement institutionnel affirme la place du Département dans la gouvernance des fonds européens structurels et d'investissement en lien avec les services de l'État (SGAR-Directe). Il conforte également le rôle de chef de file de l'insertion du Département permettant de mobiliser le FSE au travers d'appels à projets définis conjointement avec les services concernés du Département.

✓ **La mission audit, études et évaluation, contrôle de gestion :**

Ce service, rattaché au directeur général des services, assure des missions variées à la demande des différentes directions et de la direction générale. Il peut s'agir d'audits internes ou externes, d'évaluations de politiques menées, d'enquêtes par questionnaire, d'analyses financières, d'appui dans le suivi des structures extérieures, ... Il assure également la mise à jour mensuelle du tableau de suivi des activités destiné à la direction générale.

Quelques exemples de missions menées en 2016 :

- Étude sur l'appropriation de l'outil informatique par les personnels des solidarités.
- Audit de nos actions en matière de prévention spécialisée.
- Analyse financière des principaux organismes extérieurs financés par le Département.
- Enquête sur l'arbre de Noël et la nouvelle cérémonie des vœux.

✓ **La mission qualité :**

Pour harmoniser et améliorer les pratiques et apporter un meilleur service aux usagers, le Département s'est engagé, depuis le 1^{er} septembre 2016, dans l'élaboration d'une démarche qualité centrée sur 2 sujets : l'amélioration des différentes formes d'accueil et la formalisation d'un certain nombre de procédures.

Un groupe projet, constitué par une vingtaine des personnes représentant l'ensemble des directions concernées (en charge de l'accueil, du traitement des demandes et services supports), animé par une directrice de projet, rattachée au directeur général des services, s'est réuni mensuellement. Il a travaillé, sur la base d'un diagnostic partagé, pour définir les objectifs et le périmètre de la démarche ainsi que les axes du plan d'action qualité.

Des points mensuels ont été présentés en comité de direction. Ces différents éléments ont constitué un premier livrable remis en fin d'année 2016 au directeur général.

Ce travail se prolongera, début 2017, par l'analyse comparative des pratiques d'autres organismes publics ayant une expérience de plusieurs années de mise en œuvre d'une démarche qualité. Il aboutira à une proposition de plan d'action qui sera soumise à une relecture au sein des directions avant d'être l'objet d'un groupe de travail avec les organisations syndicales. Après approbation par le Président, sa mise en œuvre est prévue au 1^{er} janvier 2018.

LES FAITS MARQUANTS 2016

- ➡ Lancement, au sein de la direction des finances, du portail « Chorus portail pro » permettant le dépôt dématérialisé des factures par les fournisseurs et les prestataires.
- ➡ Adoption du document « Refondation » qui définit notamment la nouvelle trajectoire « Ressources humaines » du Département.
- ➡ Refonte du régime indemnitaire des agents.
- ➡ Entrée en application du programme « Département 3.0 » visant à moderniser le fonctionnement de l'administration et à simplifier et accélérer les relations entre les usagers et le Département.
- ➡ Organisation du « spectacle pour la paix » dans le cadre des cérémonies du centième anniversaire des batailles de la Somme, avec plus de 1 000 spectateurs.
- ➡ Engagement de la démarche qualité au sein des services du Département.

Le budget 2016 du département

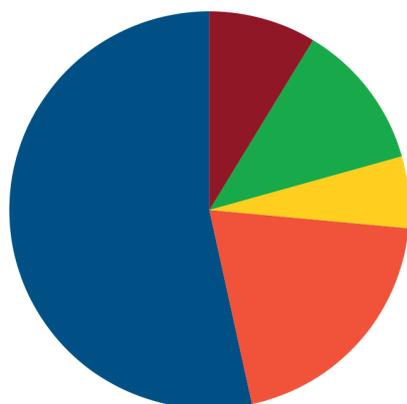
702 Millions d'euros (Investissement + fonctionnement)

Répartition des dépenses



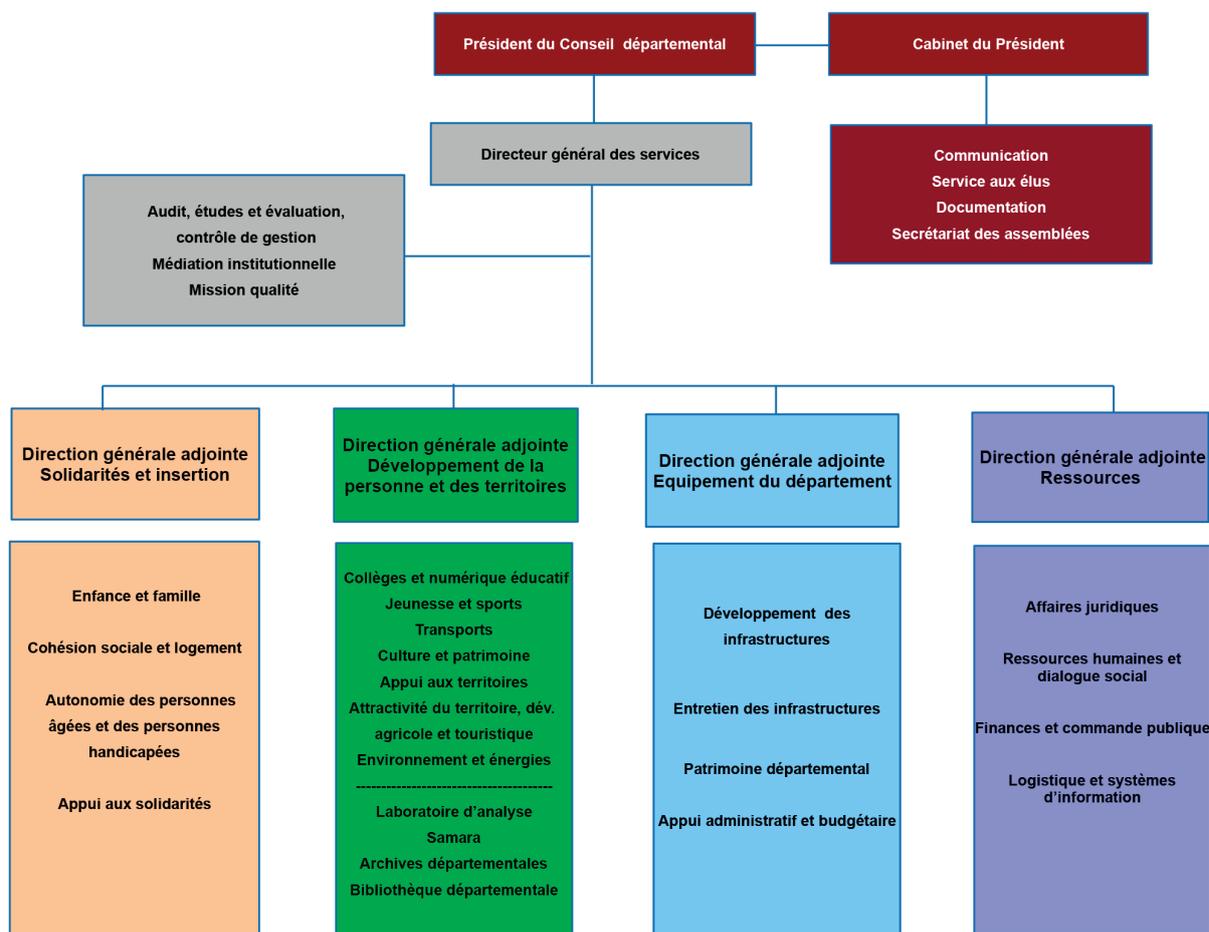
■ Enfance et famille : 10,3 %	■ Insertion et retour à l'emploi : 16 %
■ Autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées : 20,4 %	■ Infrastructures, sécurité : 9,8 %
■ Education et transports: 8,8 %	■ Dépenses imprévues: 4 %
■ Développement des territoires, culture, sport: 7,2 %	■ Remboursements des emprunts : 5,8 %
■ Charges de personnel et fonctionnement : 17,6 %	

Répartition des recettes



■ Impôts et taxes : 53,4 %
■ Dotations de l'État : 20,1 %
■ Emprunts : 5,8 %
■ Compensations d'Etat : 12 %
■ Divers : 8,7 %

L'organigramme 2016 de l'administration départementale



Les données sociales

- Effectif rémunéré au 31/12/2016 : 2 864 agents.
- Répartition par catégories (effectif titulaire) :
 - A (cadres) : 17 %
 - B (agents de maîtrise et techniciens) : 28 %
 - C (ouvriers et employés) : 55 %
- Moyenne d'âge : 46,6 ans
- Répartition par sexe :
 - Femmes : 62 %
 - Hommes : 38 %



**Mission Audit, études et évaluation,
contrôle de gestion**

43, rue de la République
BP 32615
80026 Amiens cedex 1
Tél. 03 22 71 80 80
www.somme.fr

Juin 2017

Conception et impression : Imprimerie du Cd 80
Photos de couverture : F. Léonardi - Somme Tourisme
Com des images - Gévuça L. Léber - Phovoir -
S. Rannou Cd80 - Somme Tourisme JL - C. Bazin Cd80 -
Y. Medmoun Cd80 - Vues d'ici Ph. Guillaume